



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

LICENCE PROFESSIONNELLE

DIPLOMÉS 2008

*Que sont-ils
devenus ?*

ORES B

Observatoire Régional des Enseignements Supérieurs en Bretagne

REMERCIEMENTS

Nous remercions les correspondants des quatre universités de la région Bretagne (Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes 1, Université Rennes 2) qui ont réalisé l'envoi des questionnaires et la saisie informatique des données. Nous remercions également les diplômés qui ont répondu à l'enquête.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I : PRÉSENTATION DES RÉPONDANTS	7
I. Profil des répondants	8
A. Variable « sexe »	8
B. Nationalité	8
II. Parcours d'études jusqu'à l'obtention de la Licence professionnelle	9
A. Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur : Baccalauréat ou équivalence	9
B. Diplôme(s) obtenu(s) avant l'entrée en Licence professionnelle	10
C. Situation avant d'entrer en Licence professionnelle	11
D. La formation de Licence professionnelle	12
CHAPITRE 2 : DEVENIR DES DIPLÔMÉS	15
I. Évolution de la situation après l'obtention de la Licence professionnelle	16
II. Disparités dans l'évolution des situations après la Licence professionnelle	17
CHAPITRE 3 : POURSUITES D'ÉTUDES APRÈS LA LICENCE PROFESSIONNELLE	23
I. Caractéristiques des parcours d'études	24
II. Type d'études poursuivies pendant 3 ans	25
III. Type d'études poursuivies pendant 2 ans	25
IV. Type d'études poursuivies pendant 1 an	26
CHAPITRE 4 : Situation professionnelle des diplômés en emploi	27
I. Accès à l'emploi	28
II. Modalités d'insertion professionnelle	29
A. Temps de latence du premier emploi	29
B. Modalités d'accès à l'emploi exercé en décembre 2010	30

III. Caractéristiques de l'emploi exercé en décembre 2010	32
A. Nature du contrat de travail	32
B. Durée du temps de travail	33
C. Catégorie socioprofessionnelle (CSP)	34
D. Encadrement d'une équipe	37
E. Salaire net mensuel	37
IV. Lieu d'exercice de l'emploi	40
A. Localisation de l'emploi	40
B. Principales caractéristiques de l'emploi en fonction de sa localisation	41
V. Principales caractéristiques de l'emploi selon le sexe	42
VI. Caractéristiques de l'employeur	43
A. Structure de l'employeur	43
B. Taille de l'entreprise	45
C. Domaine d'activité de l'employeur	45
VII. Adéquation entre l'emploi et la spécialité de Licence professionnelle	46
VIII. Adéquation entre l'emploi et le niveau de formation	47
IX. Adéquation entre le salaire et le niveau de qualification	48
X. Perspectives professionnelles	49
CONCLUSION	51
ANNEXE : Schéma relatif aux poursuites d'études	53
GLOSSAIRE	55

INTRODUCTION

Dans l'organisation LMD, la Licence professionnelle constitue la voie professionnelle du cursus L. Les premières promotions de Licence professionnelle ont vu le jour à la rentrée 2000.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'enquête nationale proposée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'analyse porte sur la promotion 2007/2008 de Licence professionnelle. Les diplômés ont été interrogés en décembre 2010 sur leur devenir après l'obtention de leur diplôme en 2008, soit un recul de 30 mois.

Le questionnaire proposé aux diplômés de Bretagne se compose du tronc commun imposé par le Ministère, enrichi d'un certain nombre de questions complémentaires. Ce travail est le fruit d'une collaboration entre l'ORESB et les observatoires des 4 universités de Bretagne.

Chacune d'entre elles (Université de Bretagne Occidentale, Université de Bretagne Sud, Université de Rennes 1 et Université Rennes 2) a réalisé l'envoi des questionnaires, le recueil des données et les relances (mails, postales et/ou téléphoniques), ainsi que la saisie informatique des réponses.

L'ORESB a réalisé l'analyse de cette étude régionale.

Cette enquête porte sur les **76 spécialités** de Licence professionnelle ouvertes à la rentrée 2007 - 2008 dans les quatre universités. **1912** diplômés ont été interrogés. 1405 ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponses de **73%**. Sur le plan national, le taux de réponses est de 63%.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a classé les spécialités de Licence professionnelle en **12 secteurs**. Dans cette promotion, tous sont représentés :

- Agriculture, pêche, forêt et espaces verts
- Assurance, banque, finance
- Chimie, agroalimentaire et biotechnologies
- Commerce
- Communication et information
- Génie civil, construction, bois
- Gestion et management des organisations
- Informatique
- Mécanique, électricité, électronique
- Production et gestion de la production industrielle
- Services aux collectivités
- Services aux personnes

Afin d'affiner la représentativité de notre échantillon de répondants, nous avons procédé à un redressement sur la variable « nationalité » dans le rapport global et la synthèse. Les fiches par secteur professionnel n'ont pas fait l'objet d'un redressement.

Ce rapport comprend une étude globale et des fiches techniques par secteur de formation.

L'analyse proposée porte sur 4 grands thèmes :

- Présentation des répondants
- Devenir des diplômés
- Poursuites d'études après la Licence professionnelle
- Situation professionnelle des diplômés en emploi.

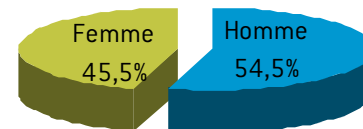
Chapitre I

PRÉSENTATION DES RÉPONDANTS

I // PROFIL DES DIPLOMÉS

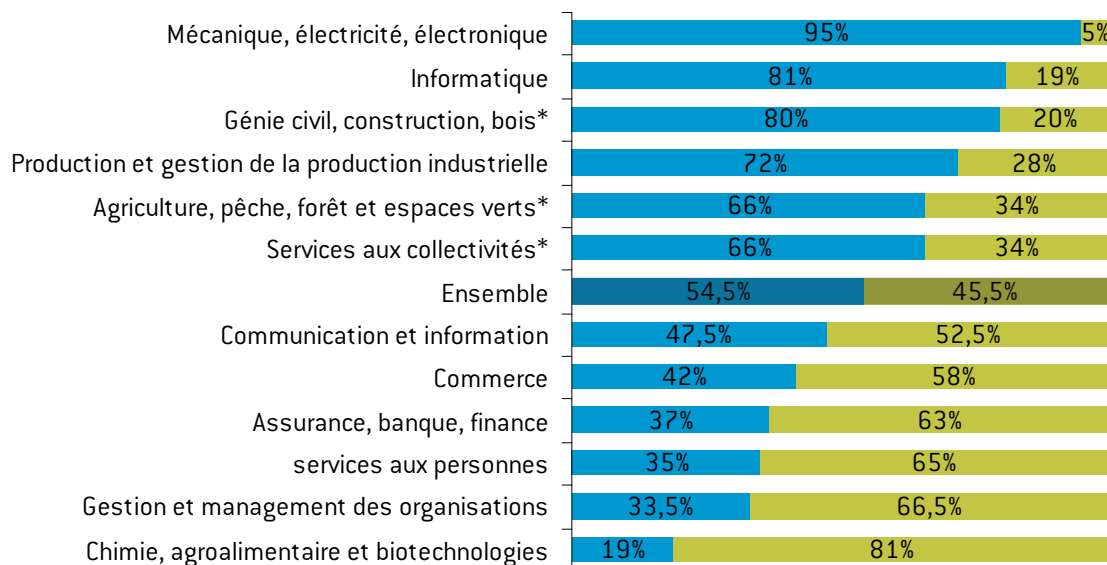
A. VARIABLE SEXE⁽¹⁾

1912 personnes ont été diplômées d'une Licence professionnelle en 2008 : **1042** hommes (**54,5%**) et **870** femmes (**45,5%**). Les hommes sont donc plus présents que les femmes pour ce type de diplôme. Cette proportion est quasiment identique dans la population répondante : 56% d'hommes (n = 785) et 44% de femmes (n = 620).



→ 6 secteurs professionnels comptent plus de femmes que d'hommes. Dans 5 domaines, la différence est **significative** : « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » (81% VS 19% d'hommes), « Gestion et management des organisations » (66,5% VS 33,5% d'hommes), « Services aux personnes » (65% VS 35% d'hommes), « Assurance, banque, finance » (63% VS 37% d'hommes), « Commerce » (58% VS 42% d'hommes).

À l'inverse, les hommes sont surreprésentés dans les domaines « Mécanique, électricité, électronique » (95% VS 5% de femmes), « Informatique » (81% VS 19% de femmes), « Génie civil, construction, bois » (80% VS 20% de femmes) et « Production et gestion de la production industrielle » (72% VS 28% de femmes).



* Domaine dont l'effectif total est inférieur à 100 individus.

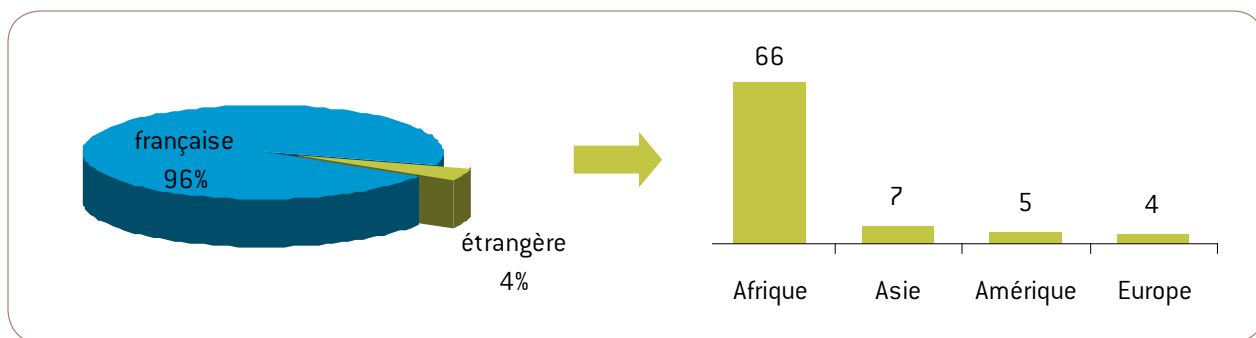
■ Un homme ■ Une femme

B. NATIONALITÉ⁽¹⁾

17 répondants sont de nationalité étrangère soit **1%**. Cette répartition n'est pas représentative de la population mère. Elle a donc fait l'objet d'un redressement. On compte, en effet, 82 individus de nationalité étrangère parmi les 1912 diplômés d'une Licence professionnelle en 2008, soit **4%**.

En 2008, les diplômés de nationalité étrangère sont originaires de 10 pays différents dont la plupart du continent africain.

[1] Les graphiques proposés renvoient à la répartition de l'ensemble des diplômés et pas seulement aux répondants.



→ On observe d'importantes disparités selon les domaines de formation.

D'un côté, on remarque une part très significative des diplômés de nationalité française en « Assurance, banque, finance » [100%], en « Communication et Information » [100%] et en « Gestion et management des organisations » [98%]. De l'autre, on note que la part des individus de nationalité étrangère représente 17% des diplômés de « Commerce » [32/187].

II // PARCOURS D'ÉTUDES JUSQU'À L'OBTENTION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Cette partie concerne uniquement les répondants inscrits en Licence professionnelle au titre de la formation initiale ou par alternance (80%, n = 1124).

A. DIPLÔME D'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : BACCALAURÉAT OU ÉQUIVALENCE

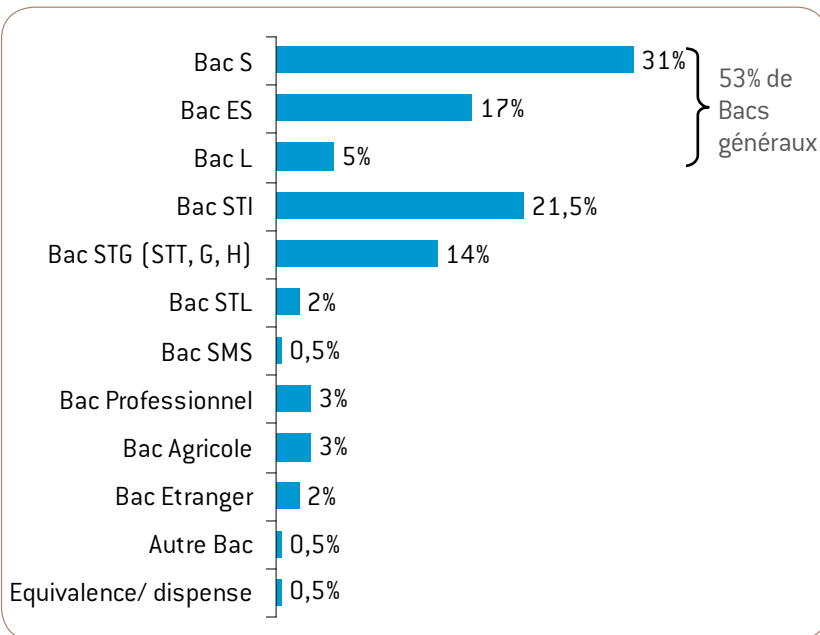
1. Série du Baccalauréat

→ **53%** des diplômés sont titulaires d'un **Baccalauréat général** dont 31% un Baccalauréat Scientifique.

38% ont obtenu un Baccalauréat Technologique (21,5% de Bac STI, 14% de Bac STG ou STT, 2% de Bac STL, 0,5% de Bac SMS).

2% ont obtenu un Bac étranger.

→ **45%** des répondants ont obtenu leur Bac **avec mention** (6% de non - réponses exclues). 36% possèdent la mention « Assez bien », 8% la mention « Bien » et 1% la mention « Très bien ».



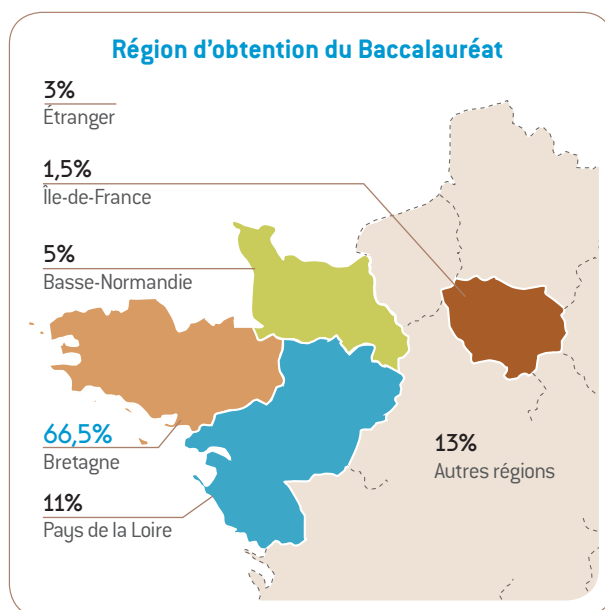
→ **56%** des diplômés ont obtenu leur Baccalauréat à 18 ans ou moins.

32,5% ont eu besoin d'une année supplémentaire pour obtenir leur Baccalauréat. 11,5% ont obtenu leur Bac à 20 ans ou plus.

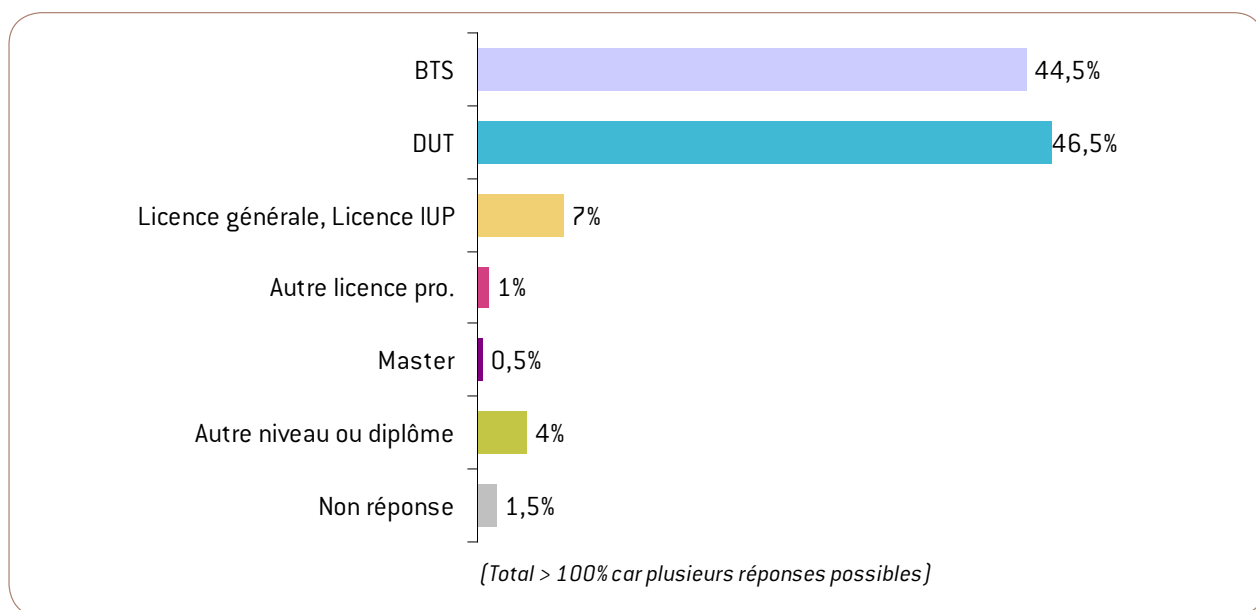
2. Région d'obtention du Baccalauréat

→ **66,5%** des diplômés ont obtenu leur **Baccalauréat en Bretagne**^[2] (soit 745 personnes).

On notera que 3% des diplômés ont obtenu leur Baccalauréat à l'étranger.



B. DIPLÔME(S) OBTENU(S) AVANT L'ENTRÉE EN LICENCE PROFESSIONNELLE



→ **91%** des diplômés possédaient un **BTS** et/ou un **DUT** à l'entrée en Licence professionnelle. 8% étaient titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 (Licence générale, Licence IUP ou Licence professionnelle). 0,5% des diplômés possèdent un Master.

4% des diplômés ont obtenu un autre niveau avant d'entrer en Licence professionnelle. Parmi eux, on trouve des titulaires d'un DEUG (Licence 2), d'une maîtrise (Master 1), d'un DEUST, etc.

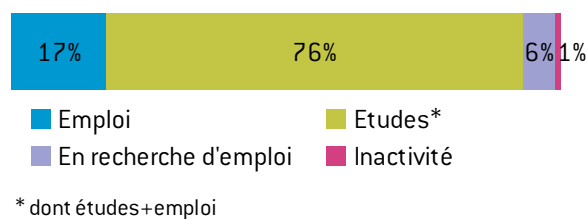
[2] Dont 23% dans le Finistère, 17% en Ille-et-Vilaine, 14,5% dans le Morbihan et 12% dans les Côtes d'Armor.

C. SITUATION AVANT D'ENTRER EN LICENCE PROFESSIONNELLE

76% des diplômés étaient étudiants avant d'entrer en Licence professionnelle (dont 6% cumulaient des études et un emploi).

1 diplômé sur 6 occupait un emploi (17%).

6% étaient en recherche d'emploi et 1% était sans emploi et n'en recherchait pas.

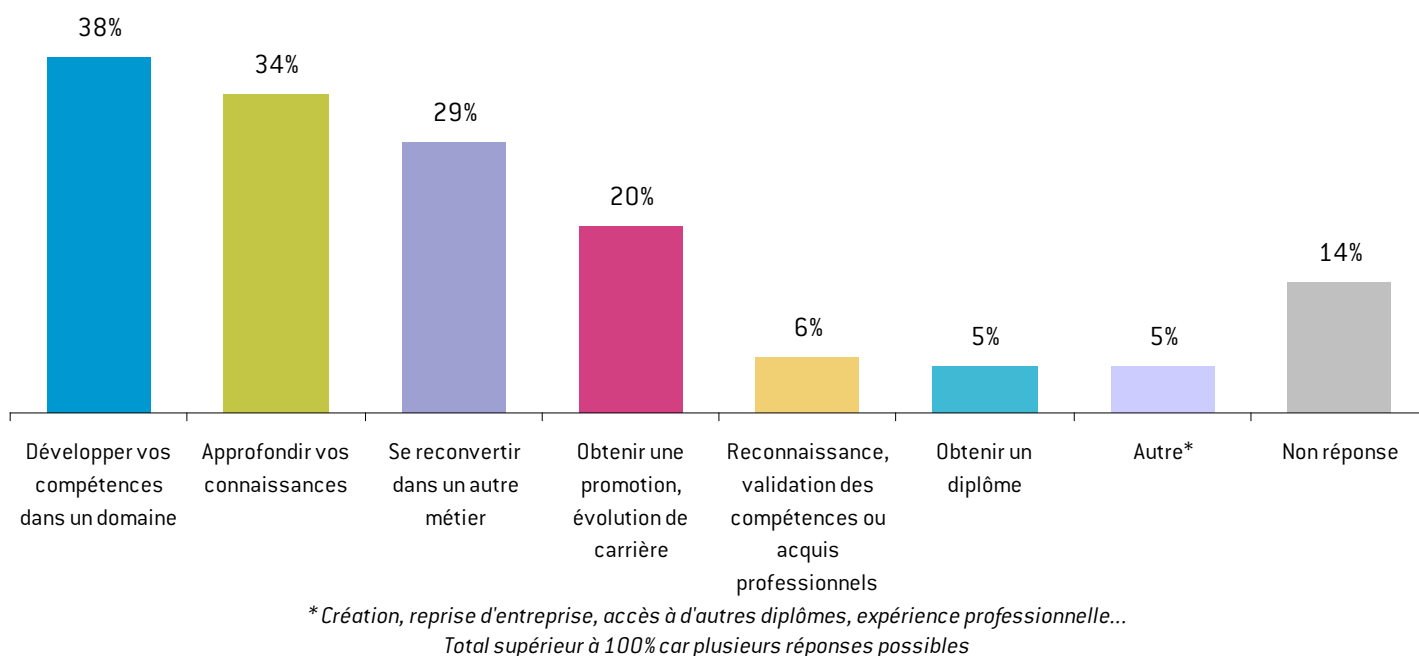


→ 2% des répondants ont réussi un concours de la fonction publique avant de s'inscrire en Licence professionnelle.

→ 28% des diplômés ont interrompu leurs études au moins une année entre le Baccalauréat et la Licence professionnelle (soit 388 personnes sur 1405). Parmi eux, 19% (262 personnes) ont interrompu leurs études 2 ans ou plus.

Pour 88%, cette interruption était liée à une activité professionnelle. Quelques-uns ont évoqué un séjour à l'étranger (4,5%). D'autres ont suspendu leurs études pour des raisons personnelles (maladie, maternité, accident, service militaire...).

À titre d'information (en raison du nombre important de non-réponses), on note que l'objectif premier de la reprise d'études⁽³⁾ est de « développer des compétences dans un domaine ». Les diplômés cherchent également à « approfondir leurs connaissances » ou souhaitent pouvoir « se reconvertir dans un autre métier ». De même, 18% d'entre eux réalisent leur Licence professionnelle dans la perspective d'une promotion.



[3] Calculé uniquement sur les personnes qui ont interrompu leurs études au moins 2 années consécutives entre le Bac et la Licence professionnelle.

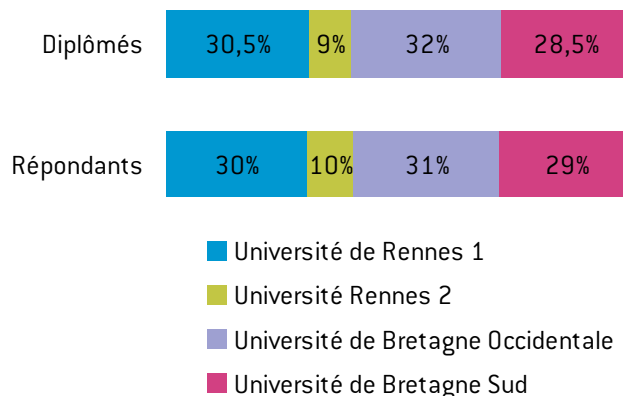
D. LA FORMATION DE LICENCE PROFESSIONNELLE

Cette partie porte sur l'ensemble des diplômés répondants, soit 1405 individus.

1. Établissement de formation de la Licence professionnelle

30,5% des diplômés d'une Licence professionnelle en Bretagne l'ont été à l'Université de Rennes 1. 9% ont obtenu leur diplôme à l'Université Rennes 2, 32% ont suivi leur Licence professionnelle à l'UBO et 28,5% à l'UBS.

La population répondante est représentative de l'ensemble des diplômés.

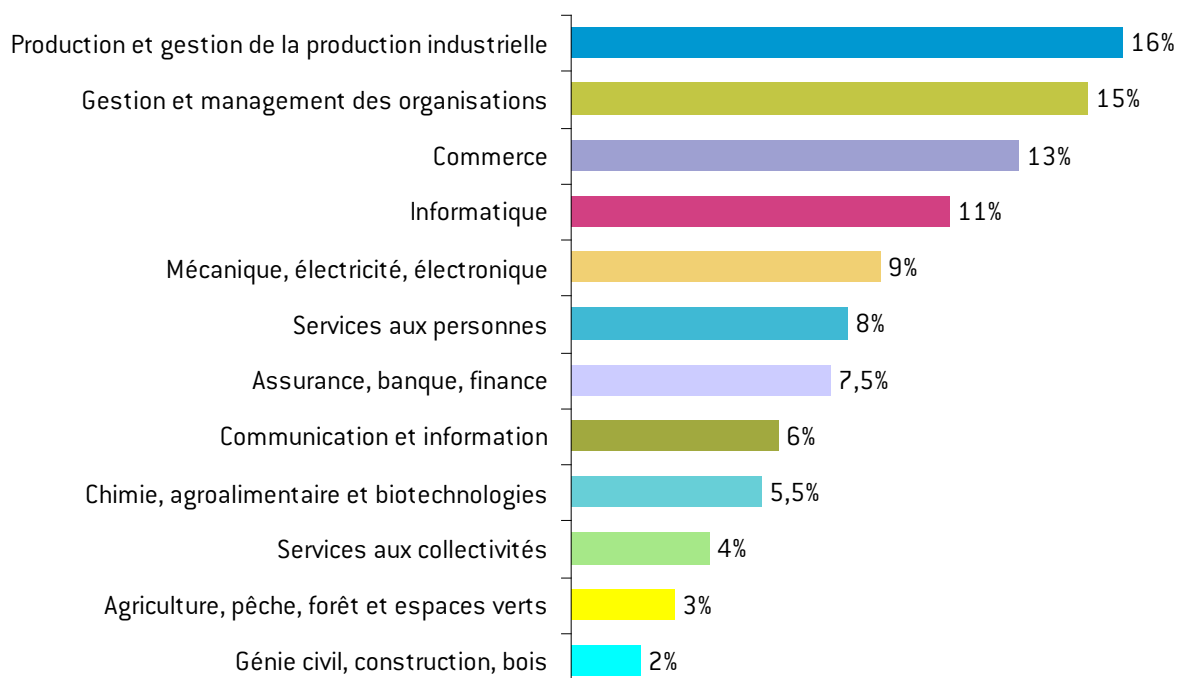


2. Classement des spécialités de Licence professionnelle en domaines professionnels

Pour l'analyse, les 76 spécialités de Licence professionnelle ont été regroupées dans 12 domaines professionnels (proposés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Ce graphique présente la répartition de la population répondante dans les différents domaines professionnels.

Les secteurs les plus importants en termes d'effectifs sont « Production et gestion de la production industrielle » (16%), « Gestion et management des organisations » (15%), « Commerce » (13%) et « Informatique » (11%).

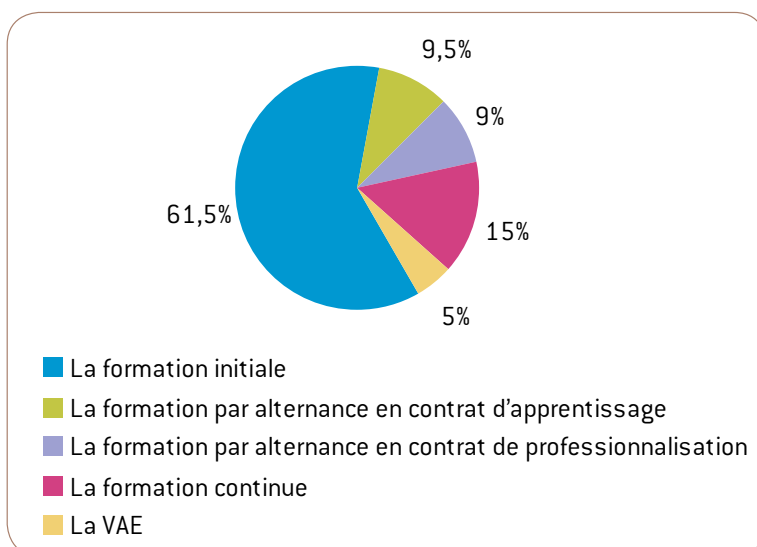


3. Situation des étudiants pendant la Licence professionnelle

→ 61,5% des répondants (n = 864) étaient inscrits en Licence professionnelle au titre de la formation initiale.

18,5% des diplômés ont choisi la formation par alternance en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage. C'est 4,5 points de plus que dans la promotion précédente (14% chez les 2007).

20% étaient en reprise d'études (inscrits au titre de la formation continue ou en Validation des Acquis de l'Expérience).



On observe une surreprésentation des diplômés de **nationalité étrangère** inscrits en Licence professionnelle au titre de la reprise d'études (25 individus de nationalité étrangère sur 60 sont en reprise d'études, soit 42% pour 19% des diplômés de nationalité française).

On remarque également que les domaines « **Services aux personnes** » et « **Assurance, banque, finance** » comptent une part significative de diplômés en reprise d'études (respectivement 40% et 44%). De même, 30% des diplômés en « **Communication et information** » ainsi que 29% des diplômés du secteur « **Gestion et management des organisations** » sont en reprise d'études.

→ 23,5% des répondants (n = 330) ont bénéficié d'une bourse au cours de leur Licence professionnelle. Parmi eux, 22% ont perçu une bourse sur critères sociaux et 1,5% ont bénéficié d'une bourse sur d'autres critères.

→ 15,5% des diplômés, soit 217 individus, ont occupé un emploi pendant leur Licence professionnelle. C'est le cas pour 42,5% des diplômés inscrits en reprise d'études et 8,6% des diplômés inscrits en formation initiale ou par alternance.

Les emplois occupés sont très variés et vont de l'emploi alimentaire⁽⁴⁾ à des postes plus qualifiés⁽⁵⁾.

4. Durée des études universitaires, Licence professionnelle incluse

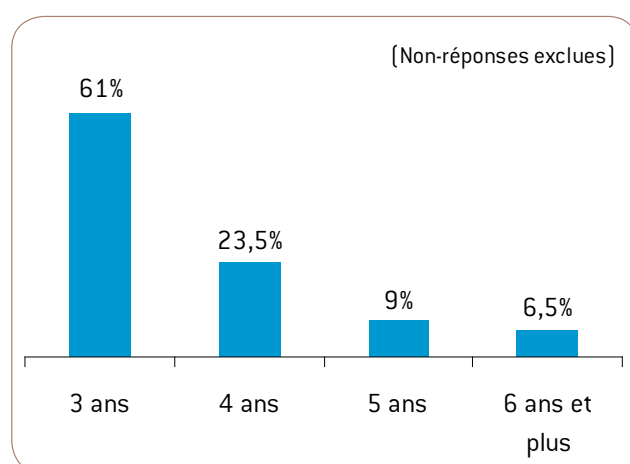
Cette partie porte uniquement sur les répondants inscrits au titre de la formation initiale ou en alternance (n = 1124).

→ 61% des diplômés ont réalisé leurs études supérieures sans retard du Baccalauréat jusqu'à la Licence professionnelle, soit en 3 ans (63% dans la promotion 2007).

23,5% ont mis 4 ans et 9% ont mis 5 ans.

Pour 6,5% des répondants, il s'est passé au moins 6 ans entre le Bac et la Licence professionnelle (5,5% dans la promotion 2007).

L'âge médian à l'obtention de la Licence professionnelle est de 22 ans (32 ans chez ceux inscrits en reprise d'études).



(4) Serveur, Hôtesse de caisse, Équipier dans des chaînes de restauration, Livreur, Employé de commerce, Vacataire...

(5) Responsable de la paie, Responsable des ressources humaines, Responsable de service social, Responsable qualité, Responsable clientèle ou encore directeur d'agence, directeur industriel, directeur d'établissement hôtelier, Contrôleur qualité, Chargé de communication, Chef de projet opérationnel, Administrateur réseau,...

Chapitre II

DEVENIR DES DIPLÔMÉS

I // ÉVOLUTION DE LA SITUATION APRÈS L'OBTENTION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

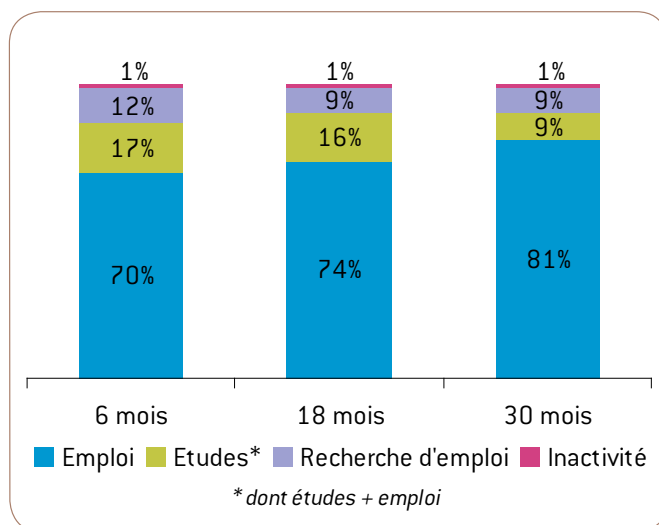
→ 6 mois après la Licence professionnelle, **70%** des diplômés sont **en emploi**.

17% poursuivent des études dont 5% cumulent études et emploi.

12% sont en recherche d'emploi et 1% est sans emploi et n'en recherche pas.

→ 18 mois après la Licence professionnelle, le taux d'emploi est de 74%, soit une hausse de 4 points. Le taux de poursuite d'études atteint **16%**.

→ À 30 mois de l'obtention du diplôme, le taux d'emploi continue de progresser (**81%**) et le taux de poursuite d'études diminue significativement (**9%**).



Ainsi, le taux d'emploi progresse de 16% entre 6 et 30 mois après l'obtention du diplôme passant de 70% à 81%. Malgré tout, il reste inférieur à celui observé sur la promotion 2007 (84%) et encore plus par rapport à celui des diplômés 2006 (87%).

Le taux d'insertion⁽⁶⁾ passe de **85%** à 6 mois de l'obtention de la Licence professionnelle à **89,5% 18 mois** après et **90% à 30 mois**. On note que, si le taux d'insertion est calculé uniquement sur les diplômés n'ayant jamais poursuivi d'études après la Licence professionnelle, il atteint 86% à 6 mois, 90,6% à 18 mois et 89% à 30 mois du diplôme, soit des proportions semblables.

Le taux de recherche d'emploi (calculé sur l'ensemble des répondants) baisse de 3 points entre 6 et 18 mois passant de **12%** à 6 mois à **9%** à 18 mois et reste stable 30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle.

De la même manière, le **taux de chômage**⁽⁷⁾ diminue de 5 points passant de **15%** 6 mois après la Licence professionnelle à **10,5%** 18 mois après puis à **10%** 30 mois après. Ce taux de chômage à 30 mois est légèrement plus élevé que dans la promotion 2007 (9%).

→ **9% des diplômés sont à la recherche d'un emploi en décembre 2010** (n = 132).

40% d'entre eux visent un emploi dans ou hors du domaine de la Licence professionnelle. 41% ciblent uniquement leur recherche dans leur domaine de formation et 10% recherchent un emploi strictement en dehors de leur domaine de formation (+9% de non-réponses).

Quant au périmètre géographique de leur recherche, **37%** des diplômés cherchent dans leur bassin d'emploi de résidence dont 23% exclusivement. **36%** élargissent leur recherche à leur région ou département limitrophe dont 18% exclusivement. **19%** recherchent en Île-de-France. 4,5% s'y consacrent d'ailleurs exclusivement. **22%** des personnes déclarent chercher dans la France entière et **14%** cherchent à l'étranger (Total supérieur à 100% car plusieurs réponses possibles).

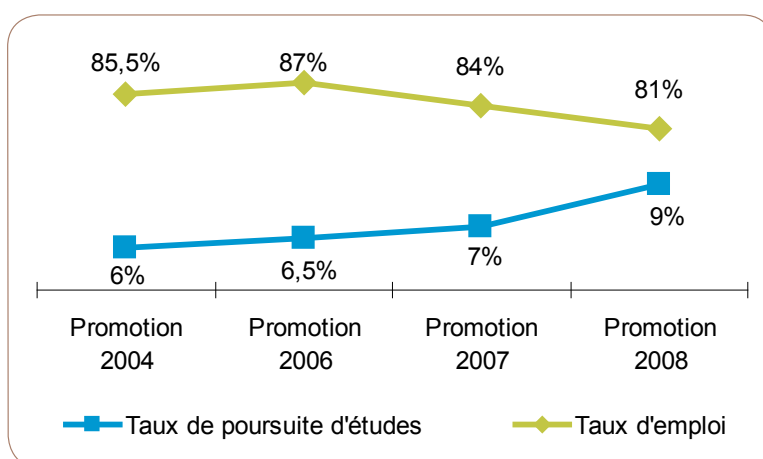
(6) Nombre de personnes en emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes en recherche d'emploi) * 100.

(7) Nombre de personnes en recherche d'emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes en recherche d'emploi) * 100.

→ En comparant l'évolution du taux d'emploi et celle du taux de poursuite d'études par promotion^[8], on constate que le taux d'emploi suit une courbe décroissante entre les promotions 2004 à 2008 à l'exception du pic chez les diplômés 2006 (87%).

Par contre, le taux de poursuite d'études est en progression constante depuis la promotion 2004. Le contexte économique difficile pourrait expliquer en partie cette

hausse de 2 points entre les promotions 2007 et 2008. En effet, les diplômés pourraient choisir de ne pas intégrer le marché du travail dans un contexte défavorable et plutôt poursuivre une formation.



II // DISPARITÉS DANS L'ÉVOLUTION DES SITUATIONS APRÈS LA LICENCE PROFESSIONNELLE

→ On observe des disparités dans la situation de 6 à 30 mois après le diplôme selon le régime d'inscription des diplômés :

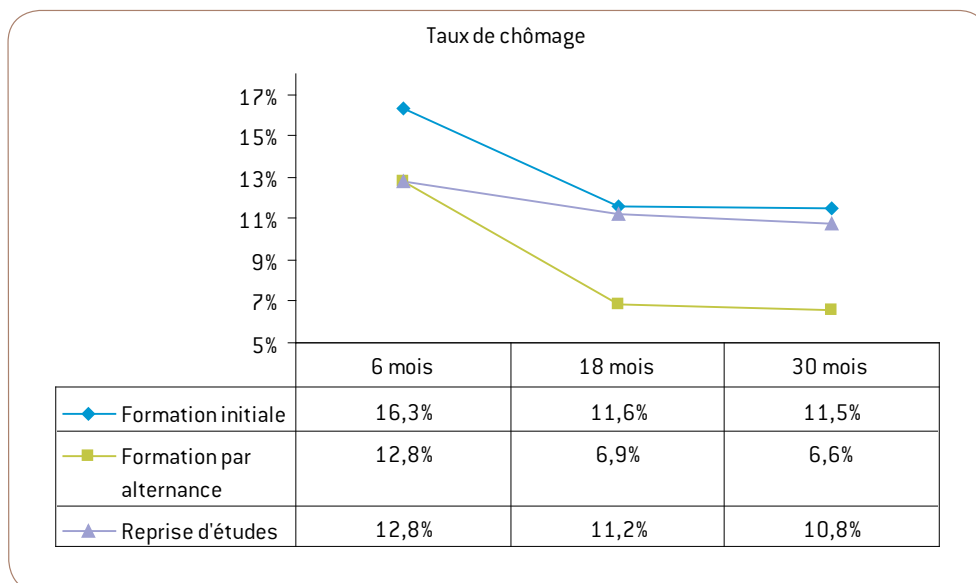
6 mois après la Licence professionnelle, davantage de diplômés issus d'une reprise d'études ou d'une formation en alternance sont en emploi (respectivement 77,5% et 76% VS 65% des diplômés en formation initiale). À l'inverse, les diplômés inscrits au titre de la formation initiale sont significativement plus nombreux à poursuivre des études ou à cumuler études+emploi (21% contre 4% des diplômés en reprise d'études et 5% des diplômés en alternance).

On retrouve la même tendance 18 mois après le diplôme : 21% des répondants inscrits en formation initiale poursuivent des études contre 10% de ceux en alternance ou en reprise d'études.

30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, les diplômés inscrits en formation initiale sont significativement plus en études (ou études+emploi) : 10,5% contre 6% pour les diplômés en reprise d'études ou en alternance.

[8] La promotion 2005 ne figure pas dans ce graphique car son analyse régionale portait sur 3 universités et non 4.

→ Le taux de chômage diffère selon le régime d'inscription des diplômés :



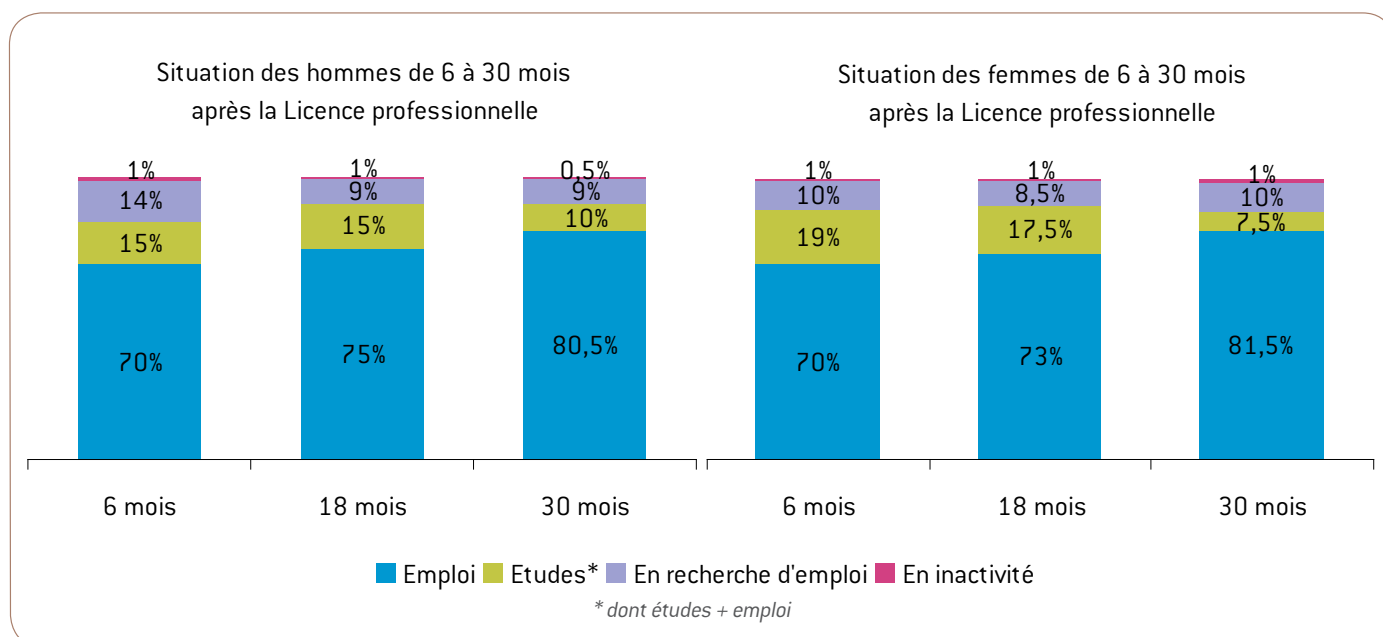
Le taux de chômage des diplômés inscrits en formation initiale est le plus élevé à 6 mois, 18 mois et 30 mois après la Licence professionnelle [respectivement 16,3% - 11,6% - 11,5%].

À l'inverse, celui des diplômés en alternance est le plus bas à 18 mois et 30 mois. On aura noté que le taux de chômage à 6 mois est identique chez les répondants en reprise d'études et ceux en alternance [12,8%].

Quelque soit le régime d'inscription, on observe une baisse du taux de chômage entre 6 et 18 mois. La baisse la plus importante est de 5,9 points et concerne les diplômés inscrits en alternance. Le taux de chômage passe alors de 12,8% à 6 mois à 6,9% à 18 mois.

Le taux de chômage varie ensuite très peu entre 18 mois et 30 mois : -0,4 point parmi les diplômés en reprise d'études ; -0,3 point chez les étudiants en alternance et -0,1% parmi les répondants en formation initiale au moment de la Licence professionnelle.

→ On n'observe pas de disparité importante selon le sexe :



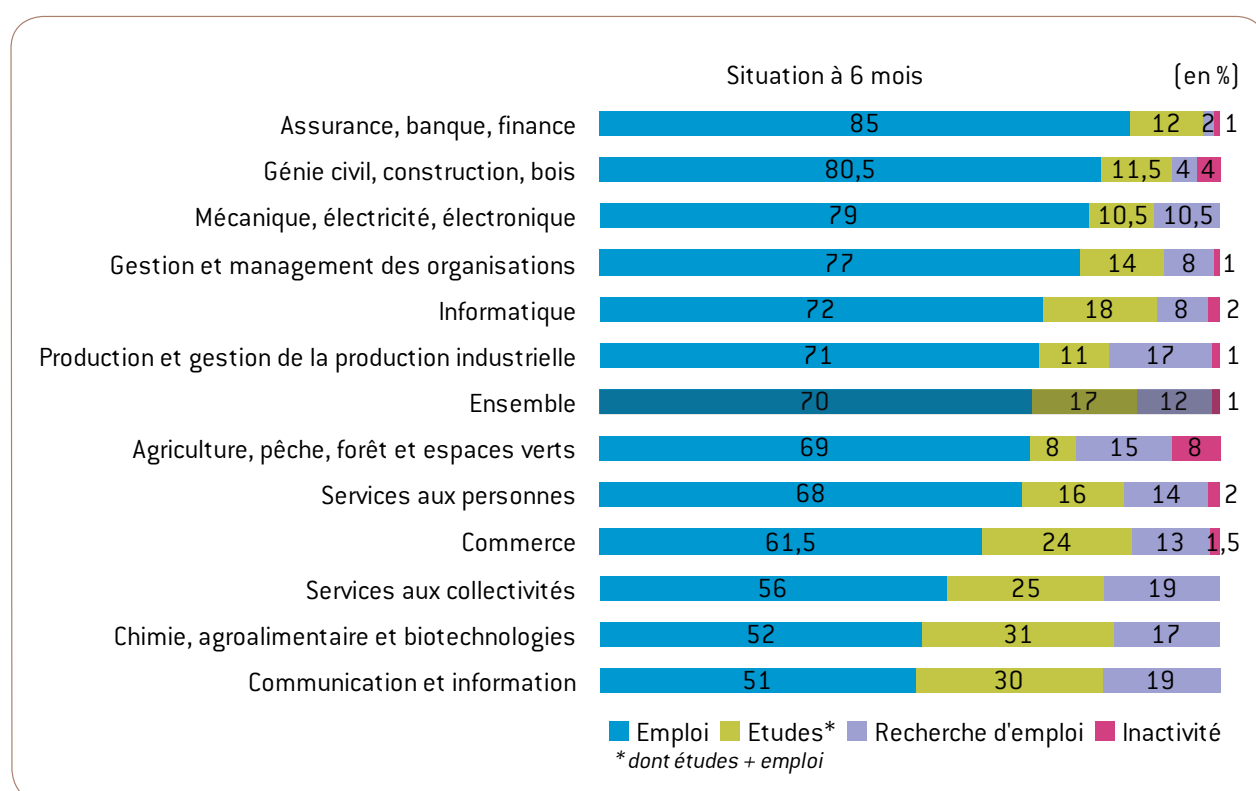
Les hommes sont légèrement plus nombreux à être en recherche d'emploi 6 mois après la Licence professionnelle (14% VS. 10%). Les femmes poursuivent davantage des études (19% contre 15% chez les hommes).

A 6 mois de la Licence professionnelle, les femmes ont un meilleur taux d'insertion (87,5%) que les hommes (83%). A 18 mois et 30 mois du diplôme, la situation se rééquilibre et les disparités s'atténuent. Le taux d'insertion est alors de 89,4% puis 88,6% pour les femmes et 89,5% puis 90% pour les hommes.

→ On note, enfin, des disparités selon le secteur de formation :

6 mois après l'obtention du diplôme, les diplômés du secteur « Assurance, banque, finance », de « Génie civil, construction, bois », de « Mécanique, électricité, électronique » et de « Gestion et management des organisations » sont significativement plus en emploi (respectivement 85% - 80,5% - 79% - 77%).

À l'inverse, les diplômés en « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » et en « Communication et information » sont davantage en poursuite d'études (respectivement 31% et 30%).



18 mois après l'obtention du diplôme, plus de 8 docteurs sur 10 exercent un emploi dans les domaines suivants :

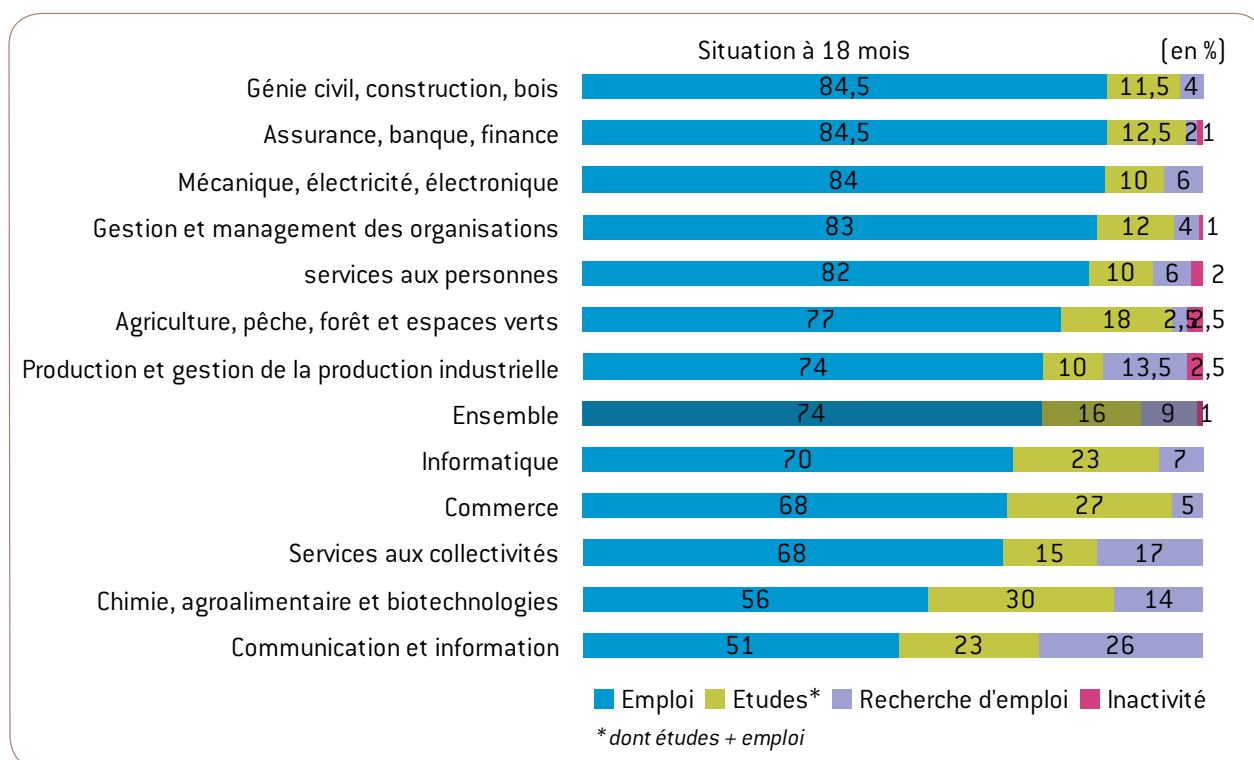
- « Génie civil, construction, bois » : 84,5%,
- « Assurance, banque, finance » : 84,5%,
- « Mécanique, électricité, électronique » : 84%,
- « Gestion et management des organisations » : 83%,
- « Services aux personnes » : 82%.

À l'inverse, dans 5 domaines, le pourcentage des diplômés se dirigeant vers une poursuite d'études est supérieur à la moyenne (16%) :

- « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » : 30%,
- « Commerce » : 27%,
- « Informatique » : 23%,
- « Communication et information » : 23%,
- « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » : 18%.

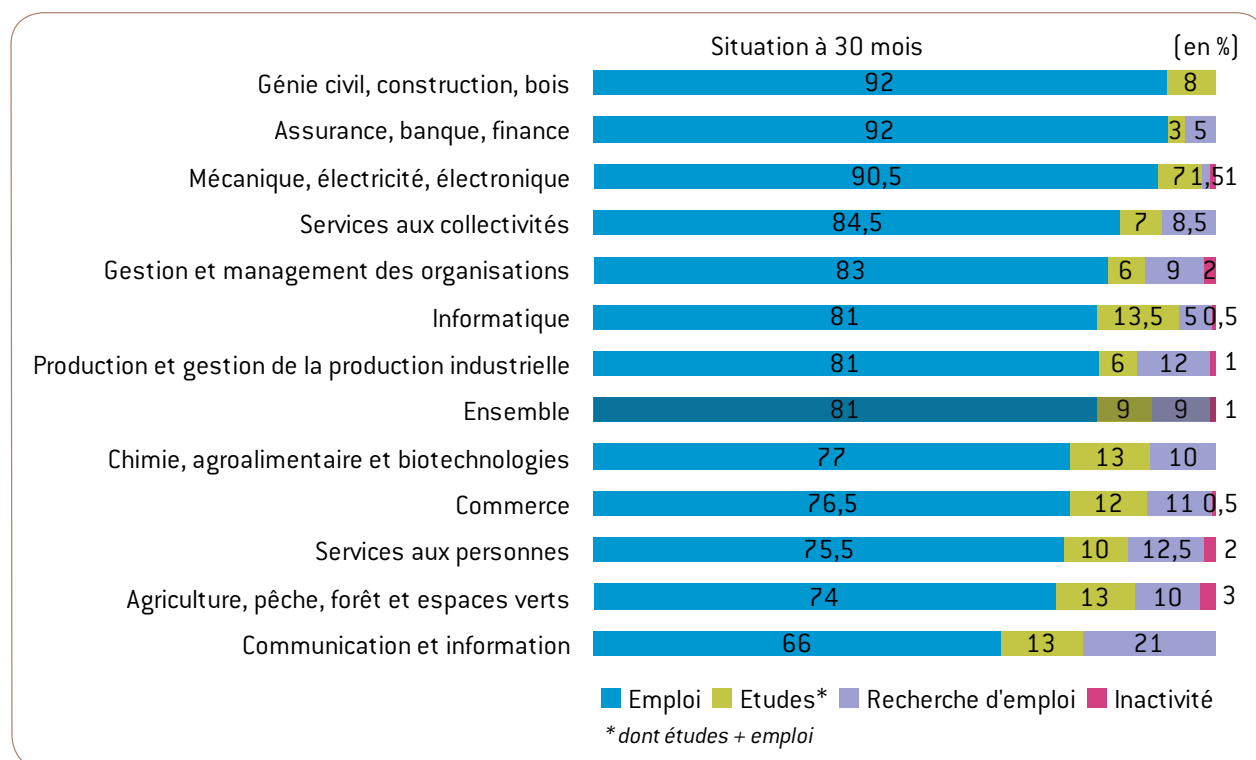
Enfin, on note que 4 domaines affichent un taux de recherche d'emploi supérieur à la moyenne (9%) :

- « Communication et Information » : 26%,
- « Services aux collectivités » : 17%,
- « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » : 14%,
- « Production et gestion de la production industrielle » : 13,5%.

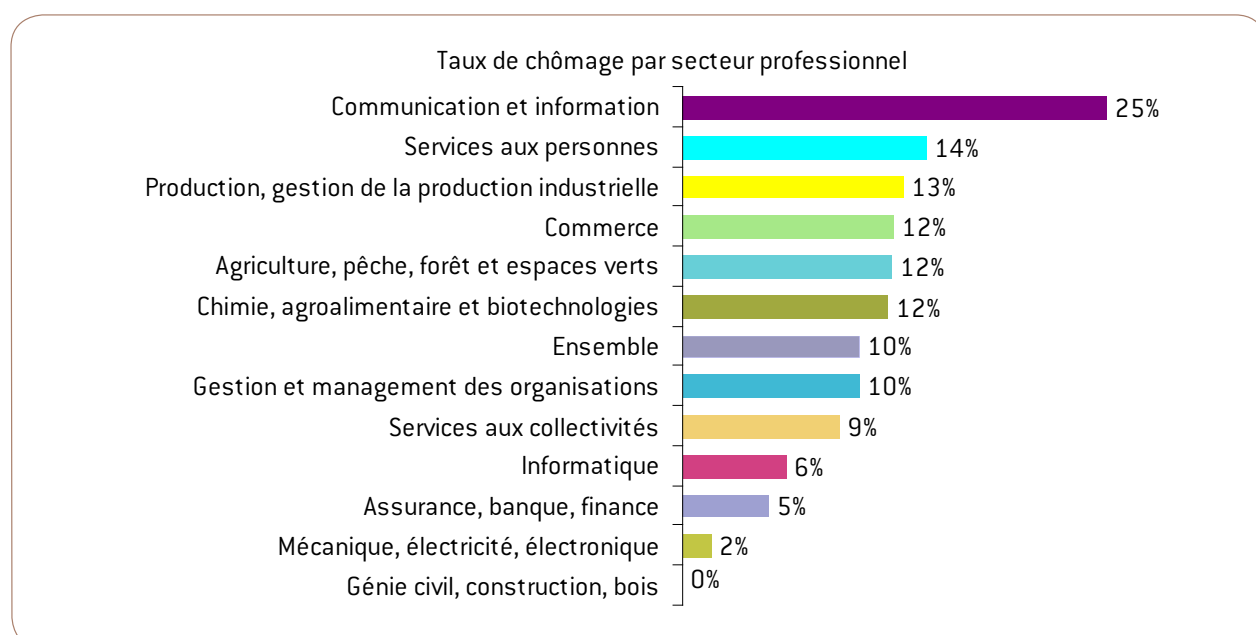


Enfin, 30 mois après la Licence professionnelle, soit en décembre 2010, les diplômés en « Génie civil, construction, bois », « Assurance, banque, finance » et « Mécanique, électricité, électronique » sont significativement plus en emploi que les autres diplômés (respectivement 92% - 92% - 90,5%).

Quelques domaines de formation se démarquent par leur taux de poursuite d'études élevé. On note, par exemple, que le domaine « Informatique » compte 13,5% de diplômés en poursuite d'études. Il en est de même pour 13% des diplômés en « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies », « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » et « Communication et information ».



On remarque, par ailleurs, que le domaine « Communication et Information » affiche le taux de recherche d'emploi le plus élevé de cette promotion (21% soit 18 diplômés sur 84). Son taux de chômage atteint 25%. À l'inverse, les domaines « Informatique », « Assurance, banque, finance », « Mécanique, électricité, électronique » et « Génie civil, construction, bois » observent les taux de chômage les plus faibles (0% à 6%).



Chapitre III

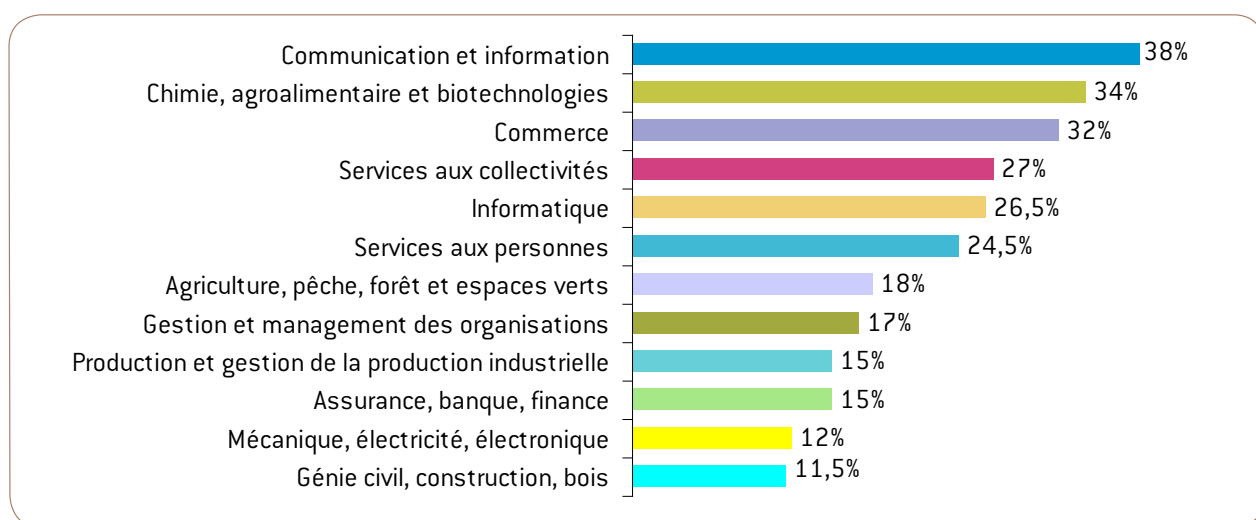
LES POURSUITES D'ÉTUDES APRÈS LA LICENCE PROFESSIONNELLE

I // CARACTÉRISTIQUES DES PARCOURS D'ÉTUDES

313 individus ont poursuivi au moins une année d'études après la Licence professionnelle, soit **22% des diplômés**. C'est un peu plus que dans les promotions 2006 (19%) et 2005 (15%). On retrouve quasiment le même taux de poursuite d'études dans la promotion 2008 que dans celle de 2005 (22,5%).

→ Le taux de poursuite d'études varie selon le **domaine de formation**. On peut distinguer 3 groupes :

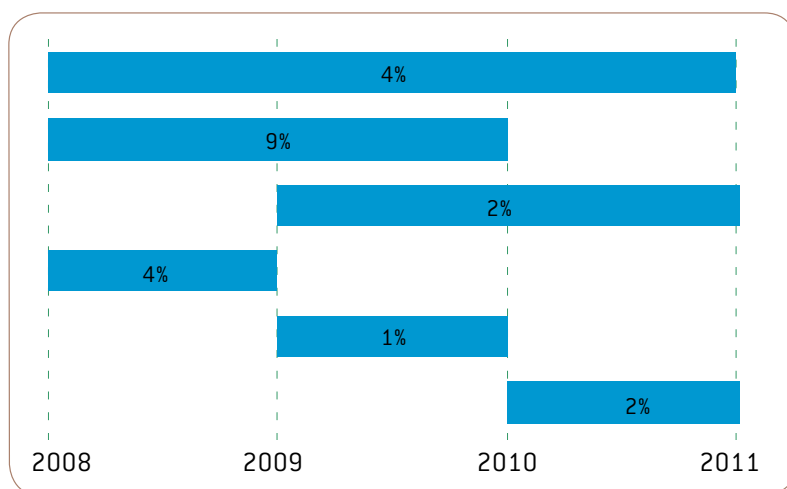
- Le premier concerne les domaines « Commerce », « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » et « Communication - Information » qui affichent un taux de poursuite d'études supérieur à 30% [respectivement 32% - 34% - 38%].
- Le second regroupe les domaines « Services aux collectivités », « Informatique », « Services aux personnes » et comptent entre 24,5% et 27% de diplômés ayant poursuivi au moins 1 année d'études.
- Le troisième groupe rassemble les domaines comptant moins d'1 diplômé sur 5 en poursuite d'études au moins 1 an.



Nous proposons ci-dessous une typologie des parcours d'études suivis après la Licence professionnelle :

4% des répondants (53/1405) poursuivent leurs **études dès l'issue de la Licence pro jusqu'au moment de l'enquête**, soit 30 mois après. Ces diplômés poursuivent significativement plus en Master ou en école d'ingénieur.

11% des diplômés réalisent **deux ans d'études** après la Licence professionnelle dont 9% de 2008 à 2010. Parmi ces derniers, une part significative poursuit en Master. Les diplômés de « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » et « Commerce » sont surreprésentés dans les poursuites d'études de 2008 à 2010.



7% des répondants effectuent **un an d'études** supplémentaire dont 4% immédiatement après la Licence professionnelle. Une part significative de ces derniers a suivi une autre Licence professionnelle.

On observe une différence significative dans la durée de la poursuite d'études selon le sexe : 45% des femmes poursuivent leurs études pendant 2 ans après la Licence professionnelle contre 32% des hommes. De leur côté, les hommes sont surreprésentés dans la poursuite d'études durant 3 ans (25% contre 8% des femmes).

II // TYPE D'ÉTUDES POURSUIVIES PENDANT 3 ANS

Cette partie porte sur les diplômés ayant poursuivi des études les 3 années suivant l'obtention de la Licence professionnelle.

→ 53 diplômés poursuivent des **études pendant 3 ans** après la Licence professionnelle, soit de 2008 à 2011 (4%).

Parmi eux, 15 suivent un cursus en école d'ingénieur.

7 ont suivi une Licence 3 puis sont entrés en Master (1 et 2).

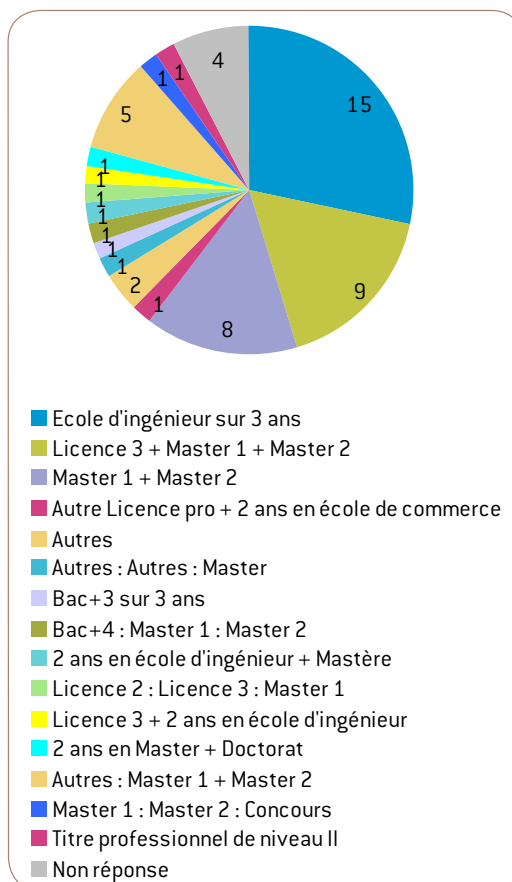
8 personnes ont mis 3 ans pour effectuer les 2 années de Master.

4 ont réalisé un Master 1, un Master 2 et une autre formation.

Sur les 53 individus en poursuite d'études de 2008 à 2011, 16 sont inscrits en Bretagne tout au long de leur parcours. 8 suivent leur cursus dans les Pays de la Loire, 4 sont en Île-de-France et 16 sont partis dans une autre région française.

D'autres répondants se sont inscrits dans divers établissements : 5 sont passés par la Bretagne et par l'étranger, 2 ont réalisé un ou deux ans en Bretagne avant de rejoindre une autre région.

30 diplômés sur les 53 ont validé leurs 2 premières années (la troisième étant en cours au moment de l'enquête). 12 déclarent que leur formation n'a pas dispensé de diplôme depuis 2008.



III // TYPE D'ÉTUDES POURSUIVIES PENDANT 2 ANS

Cette partie porte sur les diplômés ayant poursuivi 2 années d'études après la Licence professionnelle.

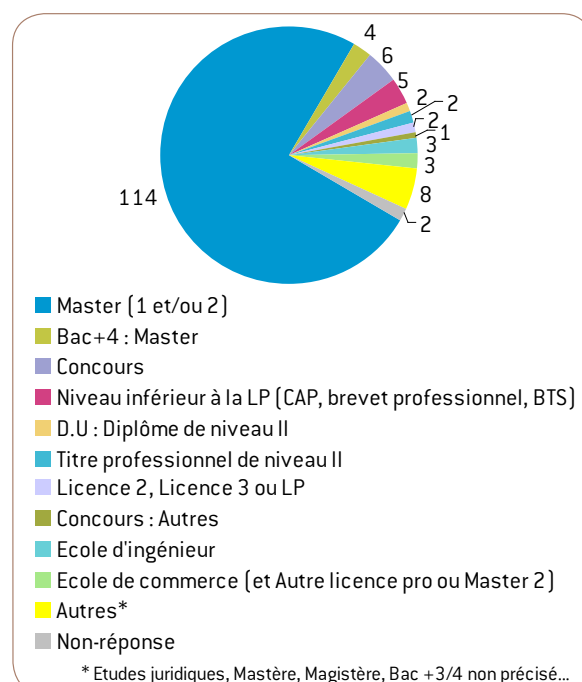
→ 11% des diplômés ont poursuivi **2 ans d'études** après la Licence professionnelle, soit 152 personnes.

Une très large majorité d'entre eux s'est inscrit en Master 1 et/ou 2, soit 114 personnes sur 151. 6 personnes ont tenté des concours les 2 années. 5 diplômés ont poursuivi leurs études à un niveau de diplôme inférieur à celui de la Licence professionnelle (CAP, brevet professionnel, BTS).

3 individus ont intégré une école d'ingénieur et 3 autres sont entrés en école de commerce avant ou après avoir effectué une autre formation (Autre Licence pro ou Master 2).

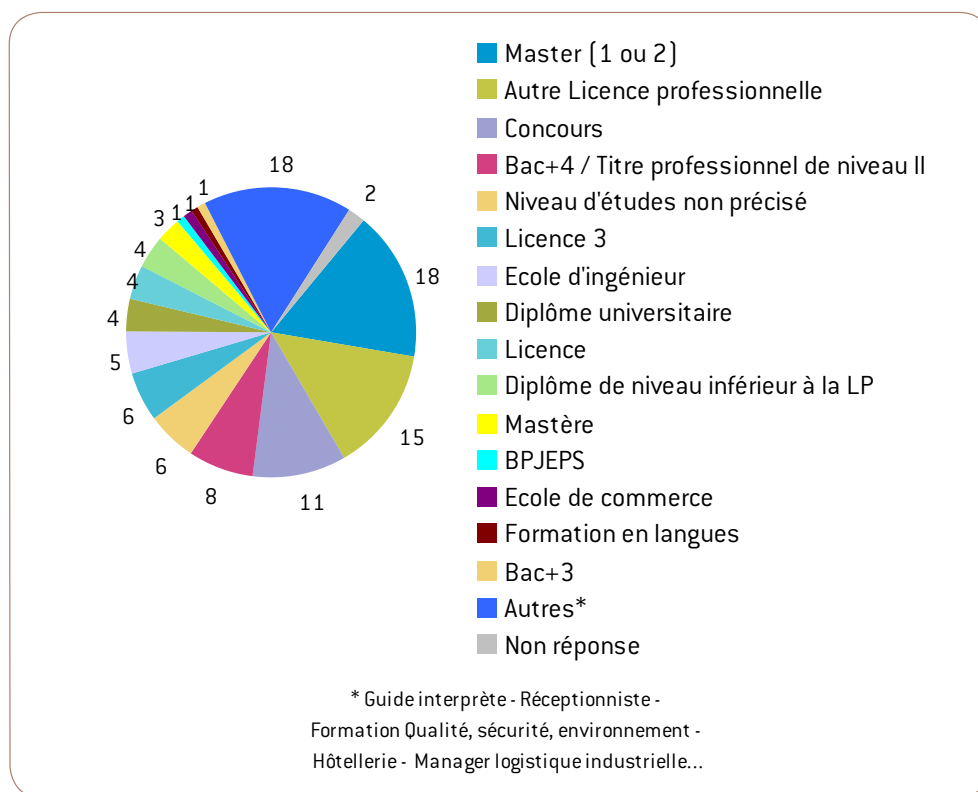
Au total, 59 personnes ont été inscrites au moins une année dans un établissement breton.

108 personnes déclarent avoir obtenu un diplôme à la fin des 2 années.



IV // TYPE D'ÉTUDES POURSUIVIES PENDANT 1 AN

→ 7% des diplômés ont poursuivi **une année d'études** après la Licence professionnelle, soit 108 personnes.



18 personnes ont poursuivi un an en Master (1 ou 2). 8 déclarent avoir suivi une formation de niveau Bac+4 ou un titre professionnel de niveau II. 3 personnes ont réalisé un Mastère.

15 individus ont réalisé une autre Licence professionnelle et 6 ont effectué une autre Licence 3 générale. 1 n'a pas précisé l'intitulé de sa formation de niveau Bac + 3.

11 diplômés ont tenté des concours.

5 ont intégré une école d'ingénieur et 1 diplômé est entré en école de commerce.

4 ont effectué un Diplôme Universitaire.

On notera également que 4 personnes ont réalisé des études d'un niveau inférieur à la Licence professionnelle (Bac professionnel, CAP, BTS, Bac +2).

Au total, 44 diplômés se sont inscrits dans un établissement breton (41%).

61 individus ont obtenu le diplôme qu'ils convoitaient. 32 personnes (en formation en 2010-2011) déclarent que leur formation est toujours en cours au moment de l'enquête. 9 personnes ont abandonné la formation entamée et 5 autres n'ont pas validé leur année.

Chapitre IV

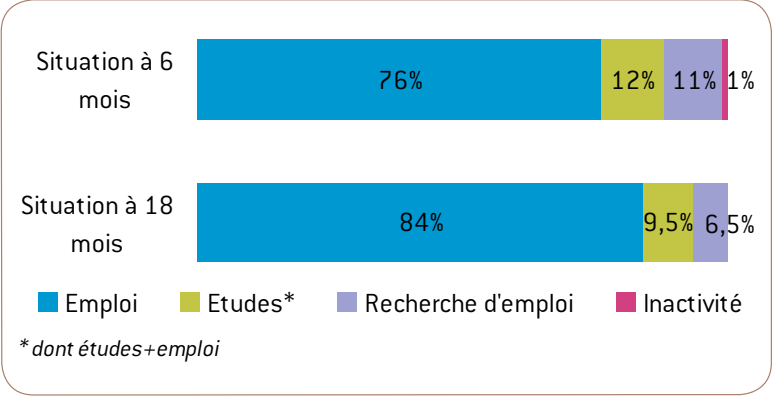
SITUATION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS EN EMPLOI

Les informations suivantes portent sur **1137 diplômés**, exclusivement en emploi 30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, **soit 81%** de la population répondante.

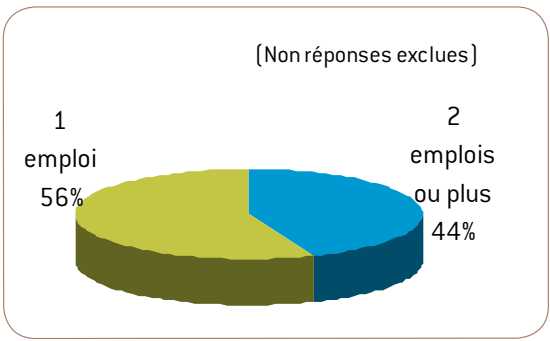
I // ACCÈS À L'EMPLOI

Parmi les diplômés en activité en décembre 2010, 76% occupaient déjà un emploi 6 mois après la Licence professionnelle et 84% exerçaient une activité à 18 mois.

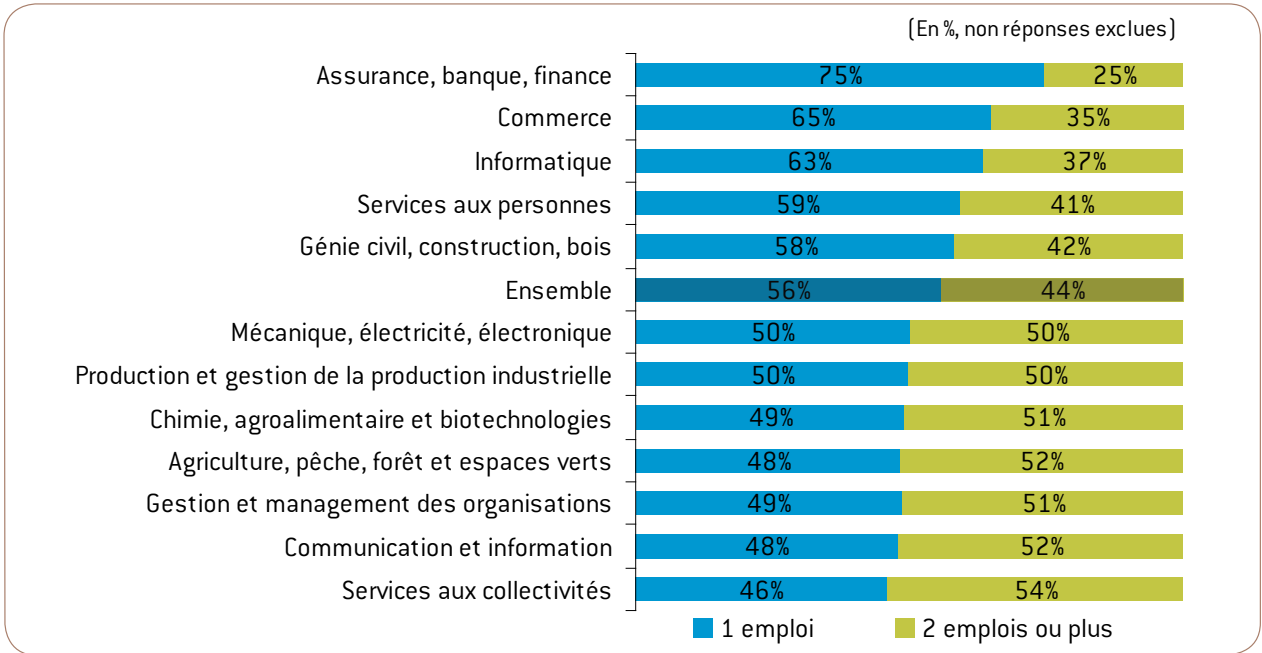
12% poursuivaient des études à 6 mois et 9,5% étaient dans cette situation à 18 mois de l'obtention du diplôme. Une part significative d'entre eux se sont inscrits en Master ou ont tenté des concours.



→ **626 personnes** occupent toujours, en décembre 2010, **leur 1^{er} emploi** depuis l'obtention de la Licence professionnelle (**56%**).



On observe quelques disparités selon le domaine de formation. Ainsi, 75% des diplômés en « Assurance, banque, finance » occupent, au moment de l'enquête, leur 1^{er} emploi depuis la Licence professionnelle. De même, 65% des diplômés en « Commerce » et 63% des diplômés en « Informatique » occupent leur 1^{er} emploi. À l'inverse, 54% des diplômés du domaine des « Services aux collectivités » exercent au moins leur 2nd emploi en décembre 2010.



Les personnes occupant leur 1^{er} poste en décembre 2010 sont décrites dans la typologie ci-dessous :

- Elles sont plus nombreuses à être inscrites en reprise d'études ou en alternance au moment de la Licence professionnelle,
- Elles sont plus souvent en emploi « stable »,
- Elles estiment que leur emploi est « tout à fait en adéquation » avec leur niveau de formation Bac + 3 et avec leur spécialité,
- Elles estiment que leur emploi « correspond à leur formation de Licence professionnelle » ou qu'il a « nécessité une formation supplémentaire » (une part significative était en études à 6 mois et 18 mois du diplôme),
- Elles sont issues des domaines « Assurance, banque, finance », « Commerce » et « Informatique ».

À l'inverse, les personnes occupant au moins leur 2nd emploi en décembre 2010 :

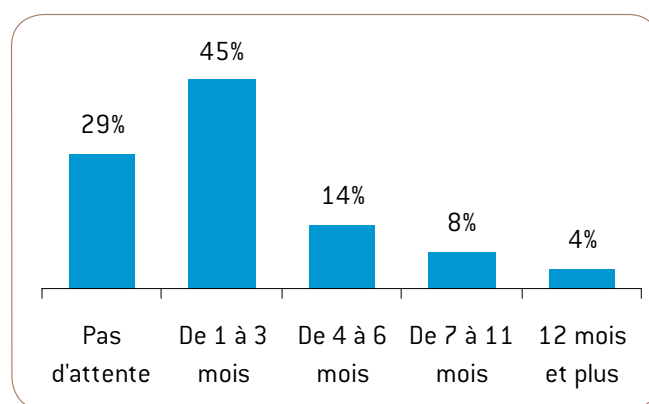
- Sont significativement plus nombreuses à être issues de la formation initiale,
- Occupent un emploi « temporaire »,
- Estiment que leur emploi est « peu » voire « pas du tout en adéquation » avec la spécialité de Licence professionnelle ou avec le niveau de formation Bac +3,
- Sont issus du domaine « Arts - Communication ».

II // MODALITÉS D'INSERTION PROFESSIONNELLE

A. TEMPS DE LATENCE DU PREMIER EMPLOI⁽⁹⁾

74% des diplômés trouvent leur 1^{er} emploi **dans les 3 mois** suivant l'obtention de la Licence professionnelle dont **29% immédiatement après**.

On note une différence selon le sexe : 73,5% des hommes accèdent à leur 1^{er} emploi dans les 3 mois suivant l'obtention de la Licence professionnelle dont 26,5% immédiatement après. C'est le cas pour 76% des femmes dont 33% immédiatement après.



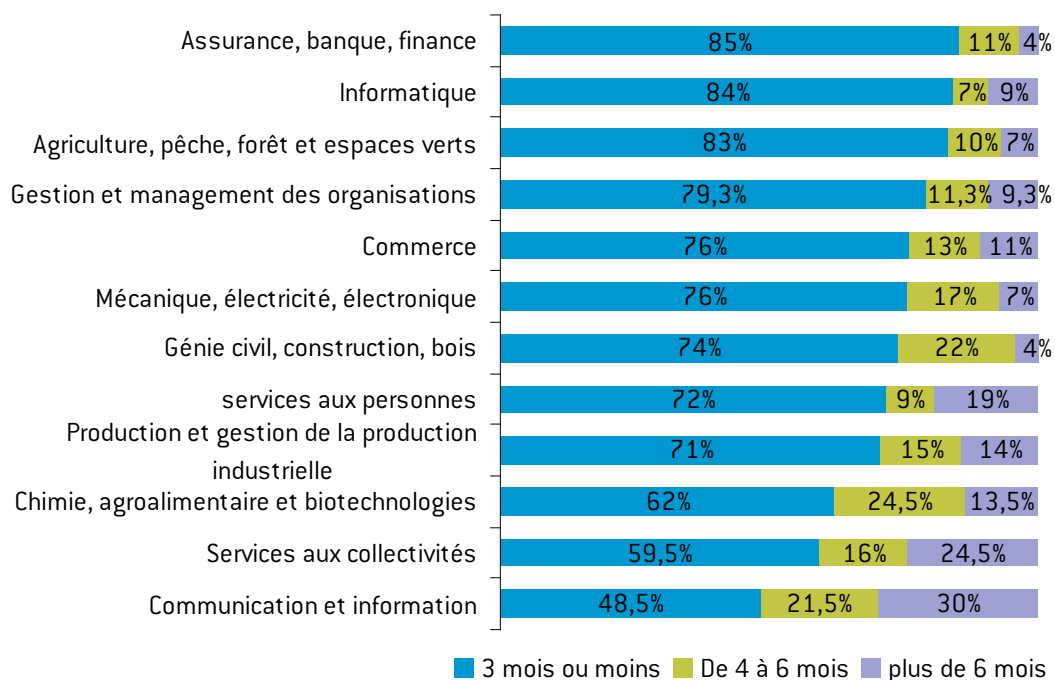
→ Quelques différences sont relevées selon le domaine de formation.

Dans 3 domaines de formation, plus de 8 diplômés sur 10 trouvent leur emploi dans les 3 mois suivant l'obtention de la Licence professionnelle :

- 85% des diplômés en « Assurance, banque, finance »,
- 84% des diplômés en « Informatique »,
- 83% des répondants du domaine « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts ».

À l'inverse, dans le domaine « Communication et information », moins d'un diplômé sur 2 (49%) accède à son 1^{er} emploi dans les 3 mois suivant l'obtention du diplôme (18 personnes sur 37). 30% d'entre eux mettent plus de 6 mois à trouver. On note aussi que 24% des diplômés du domaine « Services aux collectivités » trouvent un emploi après 6 mois de recherche.

⁽⁹⁾ Le temps de latence porte sur l'ensemble des diplômés ayant exercé au moins 1 emploi depuis l'obtention de la Licence professionnelle. Il équivaut à la différence entre la date d'obtention du diplôme et la date d'embauche du 1^{er} emploi exercé. En sont exclus les diplômés en emploi avant la Licence professionnelle et ayant conservé cet emploi après, ainsi que les diplômés en poursuite d'études après la Licence professionnelle. Le temps de latence n'a pas subi de redressement.



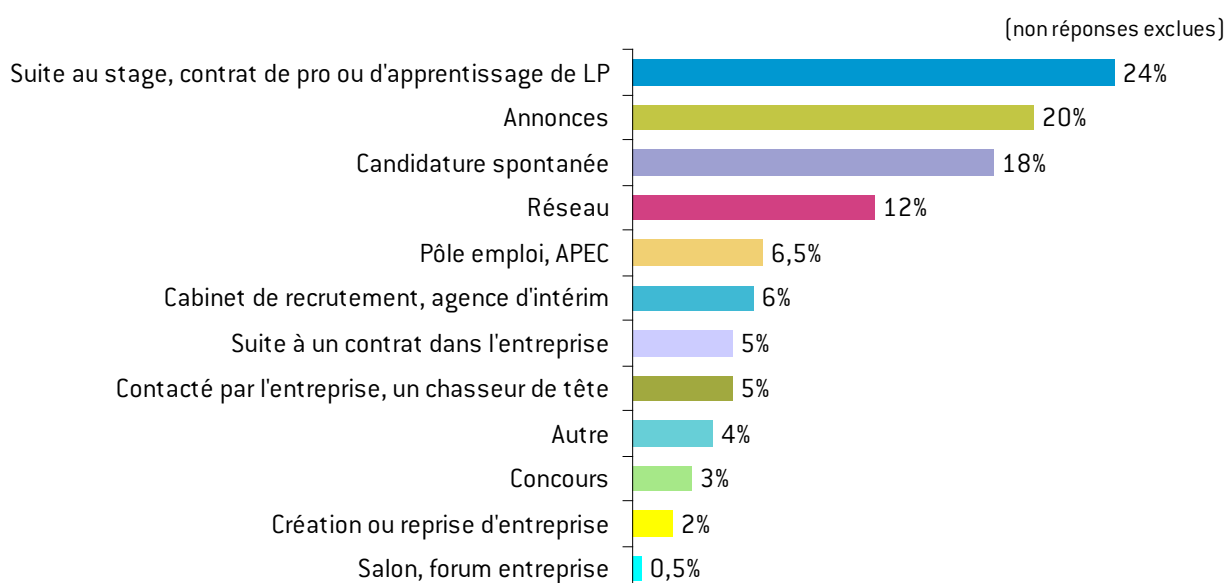
→ Le temps de latence varie également selon le régime d'inscription. En effet, **67%** des diplômés inscrits en reprise d'études (Formation continue ou VAE) accèdent à leur 1^{er} emploi dans les 3 mois suivant l'obtention de la Licence professionnelle. **74%** des diplômés inscrits en formation initiale et **79%** des diplômés en alternance sont dans ce cas.

B. MODALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI EXERCÉ EN DÉCEMBRE 2010

Le stage, le contrat de professionnalisation ou le contrat d'apprentissage réalisé en Licence professionnelle est à l'origine de **24%** des contrats de travail en cours en décembre 2010.

20% des diplômés ont répondu à des « annonces » pour intégrer l'emploi occupé au moment de l'enquête.

18% ont envoyé une « candidature spontanée » et 12% ont fait appel à leur « réseau » pour accéder à leur poste.



Total > 100% car plusieurs réponses possibles

→ Nous observons des différences selon le nombre d'emplois occupés.

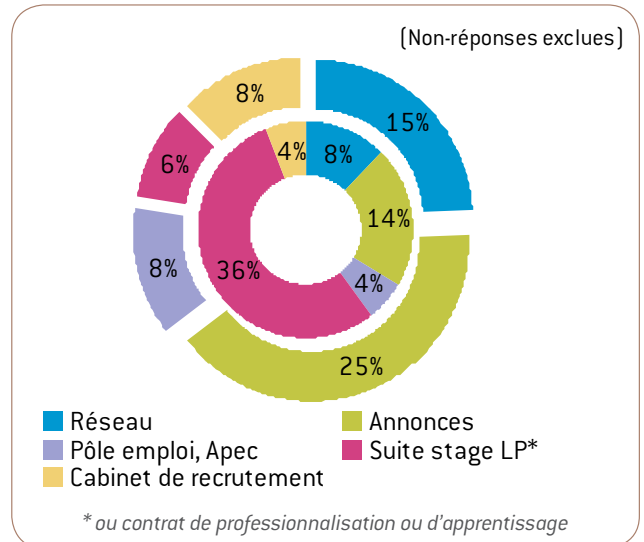
Dans le graphique ci-dessous, le cercle intérieur décrit les modalités d'accès à l'emploi en décembre 2010 pour les diplômés dont c'est le 1^{er} emploi ($n = 667$). Le cercle extérieur correspond aux diplômés dont c'est au moins le 2nd emploi ($n = 547$). Pour plus de lisibilité du graphique, nous avons fait apparaître uniquement les modalités d'accès à l'emploi où la différence est significative.

La différence la plus importante porte sur la modalité « Suite au stage de Licence professionnelle » : 36% des individus occupant toujours leur 1^{er} emploi ont intégré leur poste à la « suite d'un stage, d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage » réalisé au cours de la Licence professionnelle. Cela concerne 6% des diplômés dont c'est au moins le 2nd emploi (soit une différence de 30 points).

Le moyen d'accès privilégié des diplômés occupant au moins leur 2nd emploi est la réponse à une « annonce » : 25% ont été recruté par ce biais. Chez les individus occupant leur 1^{er} emploi en décembre 2010, la réponse aux « annonces » apparaît comme la 3^{ème} modalité d'accès à l'emploi (14%).

La troisième différence s'observe sur la mobilisation du « réseau ». 15% des diplômés occupant au moins leur 2nd emploi ont activé leur réseau pour accéder à l'emploi actuel (8% chez les individus exerçant leur 1^{er} emploi).

Enfin, 8% des diplômés occupant leur 2nd emploi ont été recrutés par le biais de « Pôle emploi ou de l'APEC », de même que 8% ont été recrutés par des « cabinets de recrutement ». C'est moitié moins chez ceux exerçant leur 1^{er} emploi en décembre 2010 (4%).



→ Le régime d'inscription en Licence professionnelle renvoie à des modalités de recrutement différentes.

En effet, les diplômés issus de la formation par **alternance** sont largement recrutés grâce au **stage, au contrat de professionnalisation ou d'apprentissage** réalisé au moment de la Licence professionnelle (41% contre 21% des diplômés issus de la formation initiale et 7% de ceux issus d'une reprise d'études). Ces diplômés sont un peu moins nombreux à avoir répondu à une **annonce** (13% contre 21,5% des diplômés en reprise d'études et 20% des diplômés en formation initiale).

En outre, les diplômés inscrits en **formation initiale** sollicitent également davantage leur **réseau** (13% contre 10% des diplômés en reprise d'études et 7,5% des diplômés en alternance). Le taux de recrutement par le biais de **cabinet de recrutement** est également significatif pour cette population (7% contre 4% de ceux inscrits en reprise d'études et 4% de ceux inscrits en alternance).

Enfin, les diplômés en **reprise d'études** sont plus nombreux à postuler par **candidature spontanée** (20% contre 16% des diplômés en formation initiale et 14% des diplômés en alternance). On observe également que les diplômés en reprise d'études ont intégré leur poste suite à un **concours** (8% contre 2% des individus inscrits en formation initiale et 2,5% de ceux inscrit en alternance). Ils sont 8% à avoir été recruté suite à un **contrat précédent dans l'entreprise** (contre 4% des diplômés en formation initiale et 5% de ceux en alternance). Enfin, ils décident significativement plus de **créer ou reprendre une entreprise** (5% contre 1% des diplômés en formation initiale et 1% de ceux en alternance).

III // CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EXERCÉ EN DÉCEMBRE 2010

A. NATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : EMPLOI « STABLE »^[10] OU « TEMPORAIRE »^[11]

→ 30 mois après la Licence professionnelle, plus de 8 diplômés sur 10 exercent un emploi « stable » (81%, soit 913 personnes). 18,5% occupent un emploi « temporaire », soit 207 personnes.

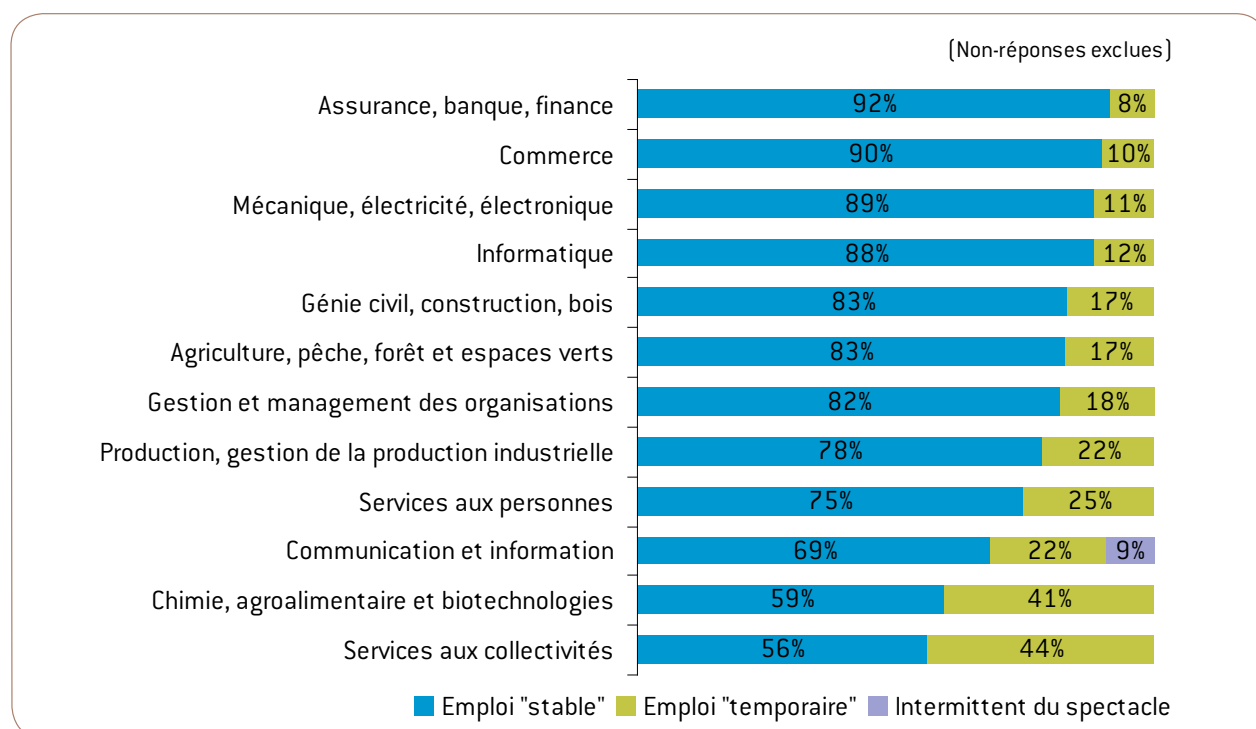
Parmi les diplômés en emploi « stable », 72,5% (n=818) sont en CDI, 6% sont titulaires de la fonction publique (n = 68) et 2,5% sont indépendants, professions libérales ou chefs d'entreprises.

Parmi les répondants en emploi « temporaire », 14,5% sont en CDD ou contractuels dans la fonction publique (n = 162), 3% sont intérimaires, 0,5% ont signé un emploi aidé et 0,5% sont vacataires.

Les diplômés n'ayant jamais poursuivi d'études sont significativement plus nombreux à occuper un « emploi stable » (83% contre 66% des diplômés ayant poursuivi au moins une année d'études). Cette différence peut notamment s'expliquer par le fait que ces derniers ont passé plus de temps sur le marché du travail que ceux qui ont poursuivi des études.

→ Une part significative des diplômés inscrits en formation initiale occupe un emploi « temporaire » (22%). À l'inverse, on en compte 11% chez les diplômés en alternance au moment de la Licence professionnelle et 15,5% chez les diplômés en reprise d'études.

→ Quelques disparités sont observées selon les domaines de formation.



[10] Les emplois « stables » regroupent les CDI, titulaires de la fonction publique, indépendants, professions libérales, chefs d'entreprises.

[11] Les emplois « temporaires » regroupent les CDD, contractuels de la fonction publique, intérimaires, vacataires, emplois aidés, Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE).

Plusieurs domaines comptent davantage d'emploi « stable » : « Assurance - Banque - Finance » [92%], « Commerce » [90%], « Mécanique - Electricité - Electronique » [89%] ou encore « Informatique » [88%].

On note, par ailleurs, que le taux d'emploi « temporaire » est significativement plus important chez les diplômés en « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » [41%] et en « Services aux collectivités » [44%].

→ On observe une différence selon le sexe : les hommes sont un peu plus nombreux à occuper un emploi « stable » [84%] que les femmes [78%].

→ Les diplômés exerçant toujours leur 1^{er} emploi sont significativement plus en emploi « stable ».

	Diplômés exerçant toujours leur 1 ^{er} emploi en décembre 2010 (n = 624)	Diplômés occupant au moins leur 2 nd emploi (n = 500)		
		1 ^{er} emploi	Emploi en déc. 2010	Évolution
Emploi "stable"	90%	28%	70%	↗ (+150%)
Emploi "temporaire"	9,5%	71%	29%	↘ (-59%)
Autre	0,5%	1%	1%	→ [=]
Total	100%	100%	100%	

En décembre 2010, 90% des personnes exerçant toujours leur 1^{er} emploi (561/624) occupent un emploi « stable » contre seulement 70% des personnes exerçant au moins leur 2nd emploi (349/500). Même si le pourcentage est bien plus faible chez ces derniers, on note une progression de la part des emplois « stables » entre le 1^{er} emploi et celui occupé en décembre 2010, passant de 28% à 70% (soit une augmentation de 150%).

B. DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

→ 96% des diplômés travaillent à temps plein. 4% sont à temps partiel, soit 45 personnes.

Parmi ces derniers, 28 individus travaillent plus de 50%, 6 sont à 50% et 5 sont à moins de 50% (6 non-réponses). La quotité moyenne est de 66%, soit un 2/3 temps.

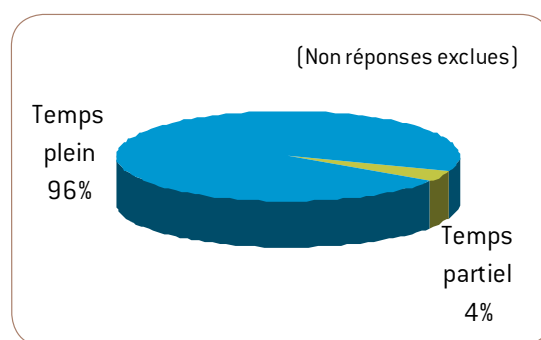
21 diplômés exerçant à temps partiel déclarent qu'ils ont réellement choisi cette option. 19 personnes le subissent (+ 5 non-réponses).

Sur les 45 personnes à temps partiel, 10 exercent un emploi en complément de leur emploi principal (22%).

→ Les emplois occupés à temps partiel sont des emplois largement liés au secteur de la « Communication - Information » [17% des diplômés quand la moyenne est de 4%]. Dans le même ordre d'idée, les diplômés des domaines « Services aux personnes » et « Agriculture, pêche, forêts et espaces verts » sont significativement plus nombreux à exercer à temps partiel (respectivement 11% et 14%).

Enfin, les emplois à temps partiel sont davantage occupés par des diplômés inscrits en reprise d'études au moment de la Licence professionnelle puisqu'ils sont 11,5% contre 2% de ceux issus de la formation initiale et 1% de ceux issus de l'alternance.

On note une disparité importante dans la durée du temps de travail selon le sexe. Alors que 6% des femmes travaillent à temps partiel, on compte seulement 2% des hommes dans ce cas, soit une différence de 4 points.

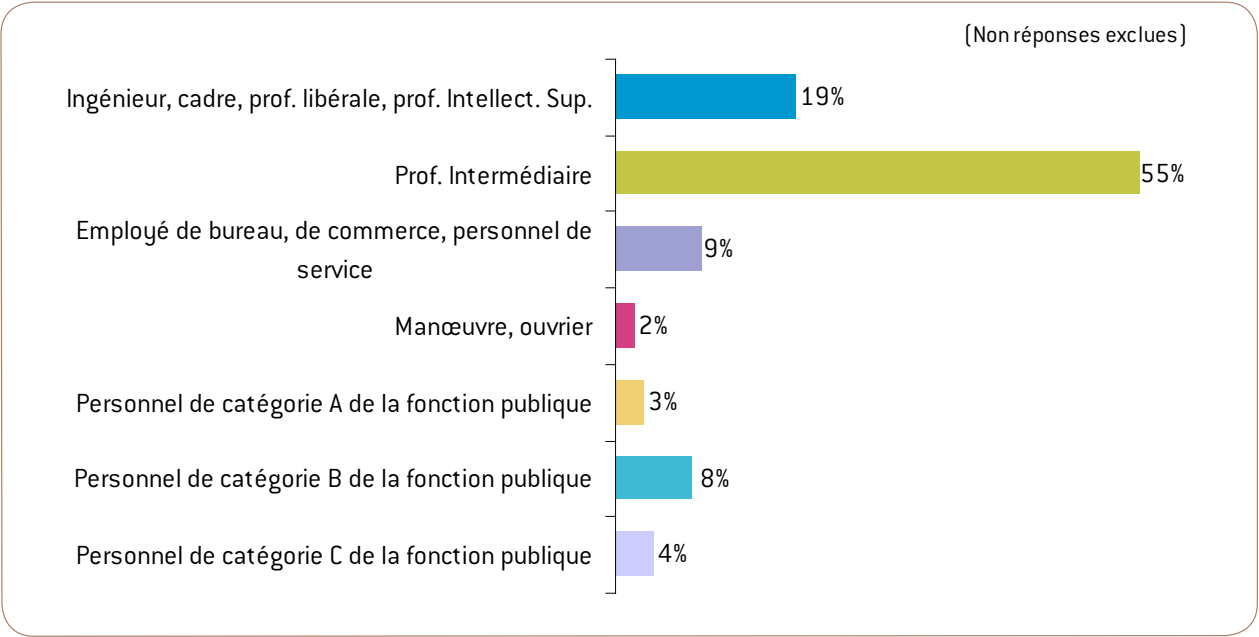


C. CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES (CSP)

→ **63%** des diplômés en emploi en décembre 2010 occupent un poste de niveau « **Intermédiaire : Technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP** » ou « **Catégorie B de la fonction publique** ».

22% sont « Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure » ou « catégorie A de la fonction publique ».

Enfin, 15% des diplômés occupent un poste d' « Employé de bureau, de commerce, personnel de service » ou de « Catégorie B de la fonction publique » ou encore « Manœuvre, ouvrier ».

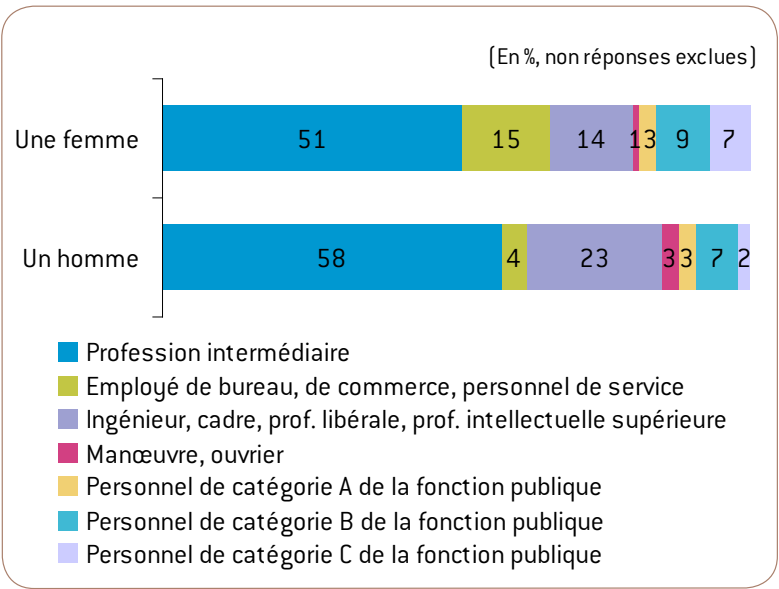


→ On observe que les diplômés n'ayant jamais poursuivi d'études après la Licence professionnelle occupent **significativement plus de poste de « niveau intermédiaire » ou de « catégorie B de la fonction publique »** (64% VS. 54,5% chez les diplômés ayant poursuivi des études). Les diplômés ayant poursuivi des études occupent davantage des postes de niveau « Ingénieur, Cadre, Profession libérale, profession intellectuelle supérieure » (35% VS. 20%).

→ À ce niveau de diplôme, les différences de statut varient de manière significative selon le sexe.

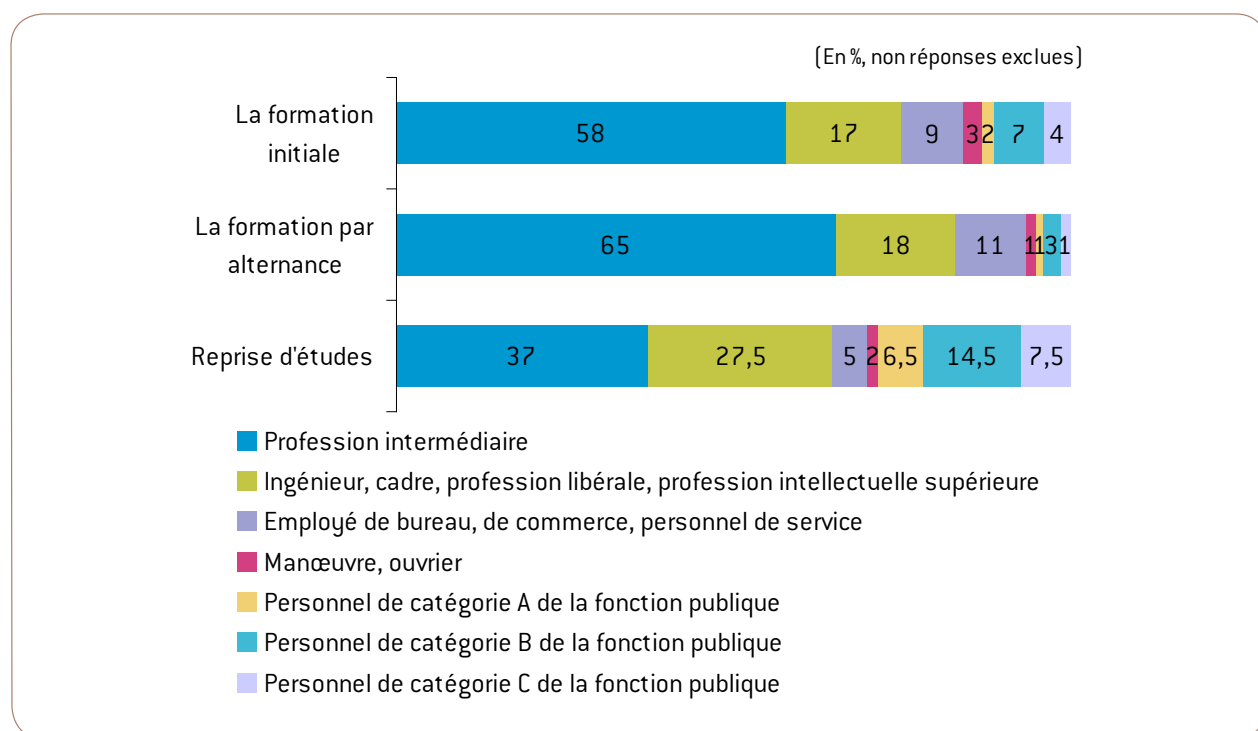
La différence la plus importante porte sur les postes d' « Employé de bureau, de commerce, personnel de service ». En effet, 15% des femmes occupent ce type de poste contre « seulement » 4% des hommes. De même, 7% des femmes sont « Catégorie C de la fonction publique » contre 2% des hommes.

À l'inverse, 23% des hommes occupent des postes d' « Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure » contre 14% des femmes.



→ On note une différence significative selon le régime d'inscription en Licence professionnelle. Alors que 58% des diplômés issus de la formation initiale et 65% de ceux issus de l'alternance ont le statut de « Profession intermédiaire », on en compte 37% chez les diplômés en reprise d'études. Ces derniers se retrouvent plus particulièrement sur des postes d' « Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure » (27,5%) ou de « Catégorie A de la fonction publique » (7%).

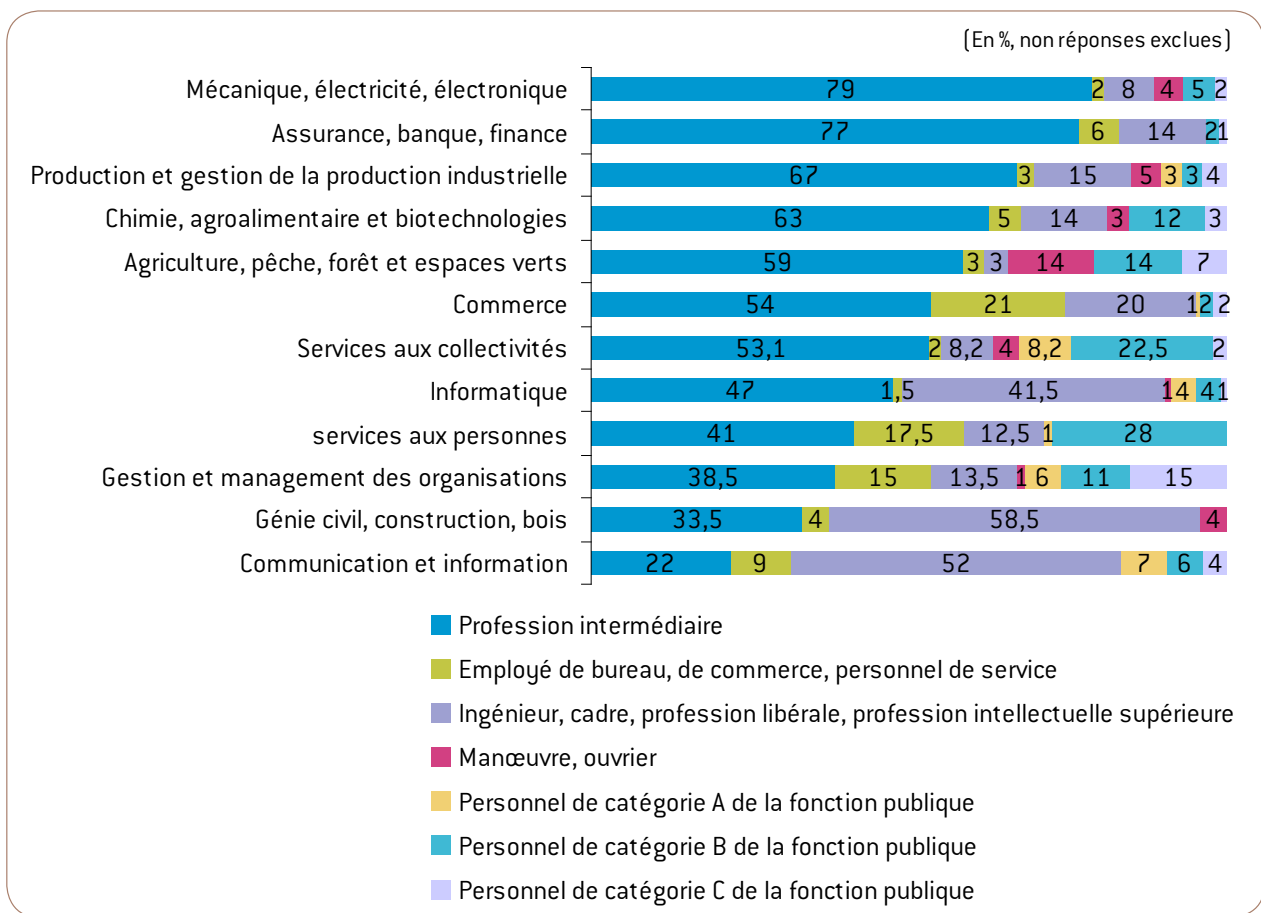
De la même manière, une part importante d'entre eux occupe des postes de catégorie B de la fonction publique (15%) tandis que les diplômés issus de la formation initiale ou de l'alternance sont moins nombreux (respectivement 7% et 3%).



→ On note que les diplômés des domaines « Communication et information », « Génie civil, construction, bois » et « Informatique » sont surreprésentés sur des postes d'« Ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure » ou « Catégorie A de la fonction publique » (respectivement 59% - 58% - 46%).

À l'inverse, les diplômés en « Gestion et management des organisations » (31%), « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (24%), « Commerce » (23%), ou encore en « Services aux personnes » (18%) occupent des postes d'« Employé de bureau, de commerce, personnel de service », « Catégorie C de la fonction publique » ou « Manœuvre, ouvrier ». A noter que 14% des diplômés du domaine « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » occupent des postes de « Manœuvre, ouvrier ».

Enfin, les domaines « Mécanique, électricité, électronique » et « Assurance, banque, finance » comptent plus de 3 postes sur 4 au statut de « Profession intermédiaire » ou « Catégorie B de la fonction publique » (respectivement 84% - 79%).



Nous proposons ci-dessous un tableau présentant le statut de l'emploi selon le nombre d'emploi occupé
 (12 non-réponses exclues).

	Diplômés exerçant toujours leur 1 ^{er} emploi en décembre 2010 (n = 624)	Diplômés occupant au moins leur 2 nd emploi (n = 501)		
		1 ^{er} emploi (48 non - réponses exclues)	Emploi en décembre 2010	Évolution
Catégorie A fonction publique - Ingénieur, Cadre, Prof. libérale, Prof. intellectuelle supérieure	24%	11,5%	20%	↗ (+74%)
Catégorie B fonction publique - Emploi de niveau intermédiaire	66%	61,5%	59%	↘ (-4%)
Catégorie C fonction publique - Employé de bureau, de commerce, personnel de service, manœuvre, ouvrier	10%	27%	21%	↘ (-22%)
Total	100%	100%	100%	

Une part significative des diplômés exerçant au moins leur 2nd emploi occupe un poste de « Catégorie C de la fonction publique, employé de bureau, de commerce, personnel de service, manœuvre, ouvrier » (21% contre 10% chez les diplômés occupant leur 1^{er} emploi en décembre 2010).

Parmi les diplômés ayant changé d'emploi, le taux d'emploi de « Catégorie A de la fonction publique, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession intellectuelle supérieure » (20%) n'atteint pas celui observé chez les diplômés exerçant leur 1^{er} emploi (24%), malgré une hausse de 74% entre le 1^{er} emploi et l'emploi actuel (11,5% à 20%). Cette hausse prend source chez les diplômés ayant quitté un poste de « Catégorie C de la fonction publique » ou un poste d' « Employé de bureau, de commerce, personnel de service, manœuvre, ouvrier » (baisse de 22%) et dans une moindre mesure chez les diplômés ayant quitté un poste de « Catégorie B de la fonction publique » ou « de niveau intermédiaire » (baisse de 4%).

D. ENCADREMENT D'UNE ÉQUIPE

→ **19,5%** des diplômés en emploi en décembre 2010 ont la **responsabilité d'une équipe** (213 individus sur 1094 - 43 non-réponses exclues). Parmi eux, 17% n'ont jamais poursuivi d'études à l'issue de la Licence professionnelle.

La **taille moyenne** d'une équipe est de 10 personnes dont le diplômé. La **taille médiane** est de 5 personnes. 30 diplômés encadrent 1 à 2 personnes et 8 diplômés encadrent plus de 50 personnes.

Le profil-type d'un diplômé en charge d'une équipe est le suivant :

- Il s'agit davantage de personnes ayant suivi la Licence professionnelle au titre de la reprise d'étude ou de la formation en alternance.
- Le diplômé occupe un emploi « stable » et a le statut de « Cadre ou équivalent »,
- Le diplômé a été formé dans le domaine du « Génie civil, construction, bois » ou celui de la « Gestion et management des organisations »,
- Le diplômé encadrant touche entre 2000 € et 2500 €,
- Le diplômé en charge d'une équipe est plutôt un homme.

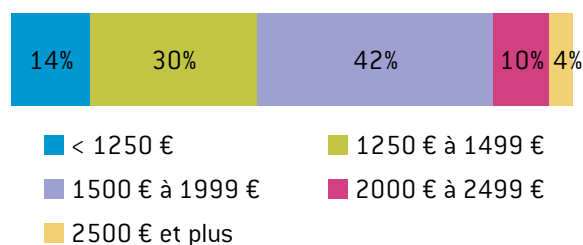
E. SALAIRE NET MENSUEL

*Les informations ci-dessous portent sur les diplômés exerçant un emploi à **temps plein** au moment de l'enquête et qui ont **déclaré un salaire**, soit 954 individus.*

30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, le **salaire net mensuel médian** est de **1500 €**. Il est légèrement plus élevé que celui des diplômés 2006 et 2007 (qui s'élevait chacun à 1450 €).

Le salaire net mensuel médian est quasi-identique selon la poursuite d'études ou non après le diplôme (+4,50€ chez ceux ayant poursuivi des études).

Le salaire net mensuel moyen est de 1595 €.

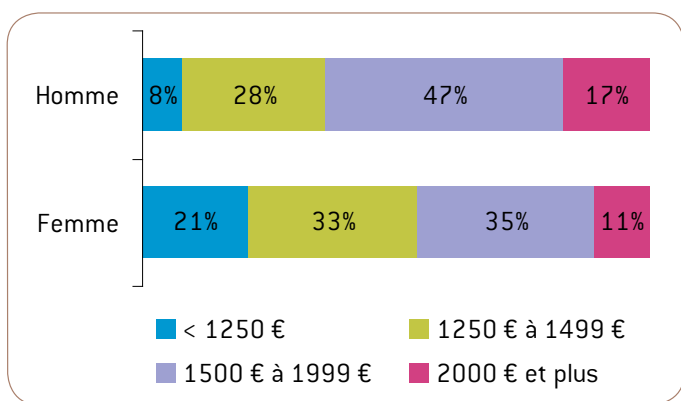


→ **Le salaire varie en fonction du régime d'inscription en Licence professionnelle.** Ce régime d'inscription laisse sous-entendre que l'expérience professionnelle qui peut en dépendre influe sur le salaire. Ainsi, on remarque que les diplômés inscrits en Licence professionnelle au titre de la formation initiale perçoivent les salaires les plus bas (salaire net mensuel médian de **1480 €**). À l'inverse, les diplômés en reprise d'études perçoivent les salaires les plus élevés (salaire net mensuel médian de **1700 €**). Quant aux diplômés en alternance, leur salaire net mensuel médian est intermédiaire et atteint **1550 €**.

→ Les hommes perçoivent un salaire net mensuel médian de **1550 €**, celui des femmes est de **1450 €**, soit 100 € de moins.

On note que 21% des femmes touchent moins de 1250 € alors qu'ils ne sont que 8% chez les hommes.

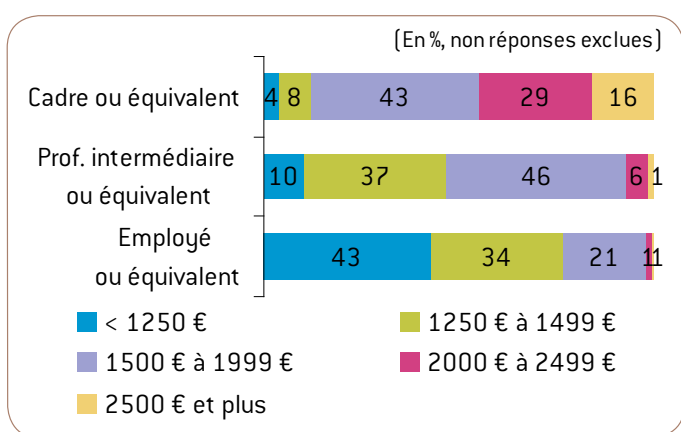
À l'inverse, 17% des hommes perçoivent 2000 € ou plus tandis que 11% des femmes sont dans ce cas.



→ Des disparités sont également observées selon le statut de l'emploi.

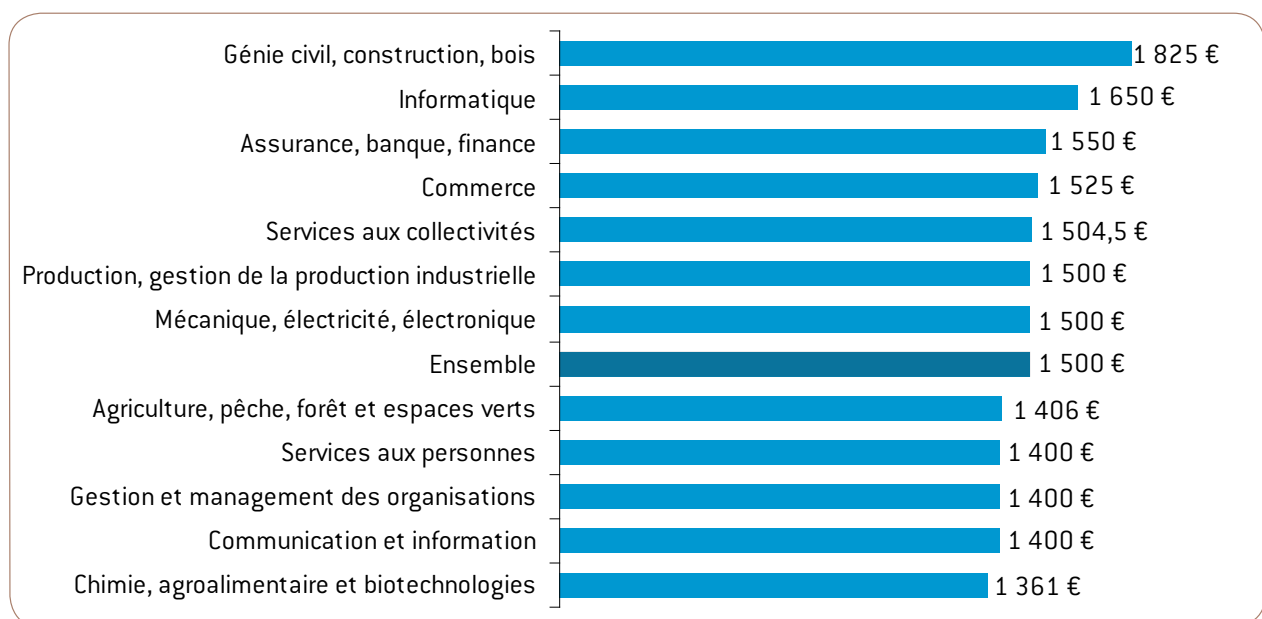
En effet, le salaire net mensuel médian est proportionnel au niveau de l'emploi. Il est de **1285 €** pour les « Employés ou équivalents^[12] ».

Chez les « professions intermédiaires ou équivalents », il est de **1500 €** et chez les « Cadres ou équivalents^[13] », il atteint **1900 €**.



La nature du contrat de travail va également influencer la rémunération nette mensuelle médiane. Elle est de 1400 € chez les personnes occupant un emploi « temporaire » et de 1534 € chez celles exerçant des emplois « stables ». Alors que 62% des personnes en emploi « temporaire » gagnent moins de 1 500 €, on en compte 40% chez les diplômés en emploi « stable ».

→ Enfin, la rémunération nette mensuelle médiane varie nettement d'un domaine de formation à l'autre. Elle s'étend de **1825 €** chez les diplômés en « Génie civil, construction, bois » à **1361 €** chez les diplômés en « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies ». L'écart entre le salaire net mensuel médian le plus élevé et le plus bas est de 464 €.



[12] Employé de bureau, de commerce, personnel de service, manœuvre, ouvrier, catégorie C de la fonction publique

[13] Ingénieur, Cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure, Personnel de catégorie A de la fonction publique

5 domaines sont en dessous du salaire net mensuel médian de 1500 €. Dans 4 domaines, les diplômés perçoivent un salaire net mensuel médian de 1400 € ou un peu plus (1406 €). Il s'agit des domaines « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts », « Services aux personnes », « Gestion et management des organisations » et « Communication et information ».

Le salaire net mensuel médian le plus bas est perçu par les diplômés du domaine « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » avec 1361€. Ce sont également les diplômés de ce domaine qui percevaient le salaire médian le plus bas dans la promotion précédente (1350 €).

De la même manière, les diplômés en « Génie civil, construction, bois » et en « Informatique » de la promotion précédente percevaient les salaires médians les plus élevés (respectivement 1640 € et 1600 €). Ce sont également ces deux domaines qui perçoivent les salaires les plus élevés dans cette promotion 2008.

Le tableau suivant présente le salaire net mensuel médian selon le nombre d'emploi exercé depuis la Licence professionnelle (4 non réponses exclues).

	Diplômés exerçant toujours leur 1^{er} emploi en décembre 2010 (n = 531)	Diplômés occupant au moins leur 2nd emploi (n = 419)	
		1 ^{er} emploi (n = 341)	Emploi en décembre 2010
Salaire net mensuel médian	1 570,50 €	1300 €	1 450 €

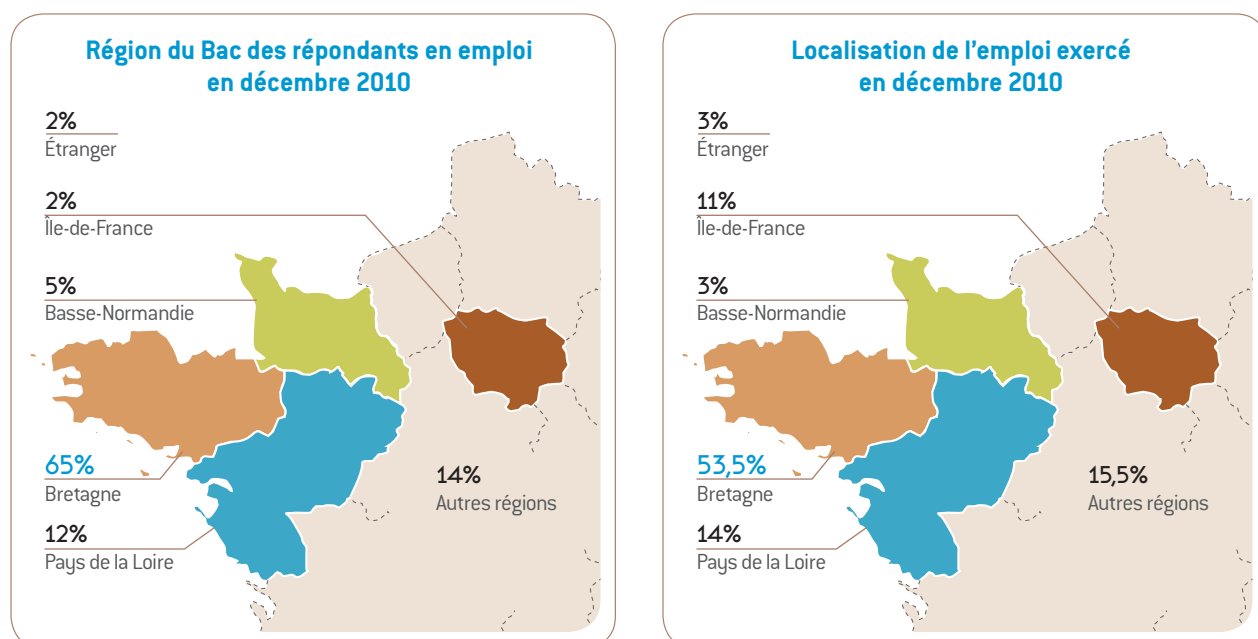
Le salaire net mensuel médian des diplômés exerçant toujours leur 1^{er} emploi est le plus élevé (1570,50 €). La différence est de 120,50 € par rapport aux diplômés exerçant au moins leur 2nd emploi en décembre 2010 et qui perçoivent 1450 €. On notera que, chez ces derniers, l'augmentation entre le salaire net mensuel médian du 1^{er} emploi et celui du 2nd emploi est de + 150€.

IV // LIEU D'EXERCICE DE L'EMPLOI

A. LOCALISATION DE L'EMPLOI

→ 30 mois après l'obtention de la Licence professionnelle, **53,5%** des diplômés travaillent en **Bretagne**⁽¹⁴⁾ (4 non - réponses exclues).

Si l'on compare la localisation de l'emploi à l'origine géographique des diplômés en emploi en décembre 2010 (obtenue à partir de la région d'obtention du Bac), la région Bretagne compte un solde migratoire négatif. Les mobilités se font essentiellement vers la région « Île-de-France » où l'on observe une progression de 9 points.



→ À l'issue de la Licence professionnelle, les diplômés ont tendance à rejoindre leur région d'origine (région du Bac) :

- **86% des diplômés ayant obtenu leur Bac en Bretagne exercent leur emploi actuel en Bretagne,**
- 53% de ceux ayant obtenu leur Bac en Basse - Normandie exercent leur emploi actuel en Basse- Normandie,
- 47% de ceux ayant obtenu leur Bac à l'étranger exercent leur emploi actuel à l'étranger,
- 47% de ceux ayant obtenu leur Bac dans les Pays de la Loire exercent leur emploi actuel dans les Pays de la Loire,
- 49% de ceux ayant obtenu leur Bac dans une «autre région» exercent leur emploi actuel dans une «autre région».

Les bacheliers d'Île-de-France ne suivent pas tout à fait la même tendance : 8% d'entre eux exercent leur emploi actuel en Île-de-France (57% exercent en Bretagne et 12% dans les Pays de la Loire).

→ On observe des disparités selon le régime d'inscription en Licence professionnelle. Ainsi, la mobilité géographique des diplômés inscrits en formation initiale est la plus importante. Ils quittent la Bretagne (-18 points) et la Basse-Normandie (-1 point) au profit de la région Île-de-France (+ 12,5 points), des Pays de la Loire (+2,5 points), des « autres régions françaises » (+ 3 points) et de l'étranger (+ 1 point).

Les diplômés formés en alternance sont aussi relativement mobiles entre le Baccalauréat et l'emploi exercé en décembre 2010. Ils quittent largement la Bretagne (-12,5 points) et la Basse-Normandie (- 2 points) notamment au profit de l'Île-de-France (+ 6,5 points).

Le phénomène est inversé chez les diplômés en reprise d'études. En effet, le solde migratoire de la Bretagne est positif (+ 11 points). Cela est sans doute dû à des choix de vie professionnelle ou personnelle.

(14) Dont 17,5% en Ille et Vilaine, 17,5% dans le Finistère, 10,5% dans le Morbihan et 8% dans les Côtes d'Armor.

→ La part des emplois en Bretagne diffère selon les domaines de formation. Dans 3 domaines, plus de 6 diplômés sur 10 s'insèrent en Bretagne : c'est le cas pour 79% des diplômés en « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (23/29), 76% des diplômés en « Gestion et management des organisations » (131/173), et 64% des diplômés du domaine « Assurance, banque, finance » (60/94). De même, les emplois à l'étranger sont davantage occupés par les diplômés en « Commerce » (12%, soit 17/140).

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI EN FONCTION DE SA LOCALISATION (non - réponses exclues)

Caractéristiques \ Localisation	Bretagne (n = 595)	Ile-de-France (n = 119)	Autres régions ⁽¹⁵⁾ (n = 369)	Étranger (n = 31)	Ensemble
---------------------------------	-----------------------	----------------------------	--	----------------------	----------

Type de contrat de travail

Emploi « stable »	80%	86%	80,5%	84%	81%
Emploi « temporaire »	19,5%	11%	19%	13%	18%
Autre	0,5%	3%	0,5%	3%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Temps de travail

Temps complet	96%	97%	96%	100%	96%
Temps partiel	4%	3%	4%	/	4%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Catégorie socioprofessionnelle

Catégorie A fonction publique, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession intellectuelle supérieure	16%	41,5%	25%	32%	22%
Catégorie B fonction publique, Emploi de niveau intermédiaire	65%	52,5%	65%	39%	63%
Catégorie C, Employé de bureau, de commerce, Manœuvre, Ouvrier	19%	6%	10%	29%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Salaire net mensuel médian de l'emploi

exercé à temps plein en décembre 2010 (N=966)	1480 €	1700 €	1515 €	1800 €	1500 €
En France = 1500€					

→ Les diplômés exerçant en Île-de-France connaissent les meilleures conditions d'insertion :

- 86% d'entre eux occupent un emploi « stable » (81% pour l'ensemble);
- 97% travaillent à temps complet (96% pour l'ensemble);
- Le taux de postes de « Catégorie A de la fonction publique, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession intellectuelle supérieure » est de 41,5% (contre 22% pour l'ensemble).
- Le salaire net mensuel médian (1700 €) est le plus élevé des salaires nets mensuels médians perçus en France.

Les emplois à l'étranger sont également relativement favorables avec 84% d'emplois « stables ». La totalité des postes sont exercés à temps complet. De même, 32% des emplois sont des postes de « Catégorie A de la fonction publique, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession intellectuelle Supérieure ». Le salaire net mensuel médian atteint 1800 €. Mais cette analyse est à relativiser au vu des faibles effectifs en poste à l'étranger (n = 31) et des caractéristiques spécifiques propres à certains pays étrangers.

Quant aux emplois en Bretagne, le taux d'emploi « stable » (80%) est légèrement inférieur à la moyenne (81%). Le taux de poste de « Catégorie A, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession intellectuelle supérieure » (16%) est le plus bas. Le salaire net mensuel médian à 1480 € est légèrement inférieur à celui perçu par l'ensemble des diplômés (1500 €).

(15) Dont Basse - Normandie, Pays de la Loire et autres régions françaises.

V // PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOI SELON LE SEXE

1137 diplômés sont en emploi en décembre 2010. Cela concerne 45% des femmes (n = 509) et 55% des hommes (n = 628).

On observe une différence dans le nombre d'emplois exercés depuis la Licence professionnelle. Mais cette différence n'est pas significative. Les femmes sont plus nombreuses à occuper au moins leur 2nd emploi en décembre 2010 (54%) que les hommes (43%).

11 non réponses exclues

	Diplômés exerçant toujours leur 1 ^{er} emploi en décembre 2010 (N = 626)			Diplômés occupant au moins leur 2 nd emploi en décembre 2010 (N = 500)		
	Homme (n = 352)	Femme (n = 274)	Différence	Homme (n = 269)	Femme (n = 231)	Différence
Taux d'emploi "stable"	92%	87%	- 5 points*	72,5%	67%	- 5,5 points
Taux de "Personnel de catégorie A, Ingénieur, Cadre, profession libérale, Profession Intellectuelle Supérieure"	28%	19%	- 9 points*	24%	16%	- 8 points*
Taux d'emploi à temps complet	98%	94,5%	- 3,5 points	97%	93%	- 4 points*
Salaire net mensuel médian	1600 €	1500 €	- 100 €	1500 €	1400 €	- 100 €

* Différence significative.

Qu'elles exercent leur 1^{er} emploi ou au moins leur 2nd emploi, les femmes font face à des conditions d'emplois plus difficiles. En effet, le taux d'emploi « stable » varie de 5 à 5,5 points en faveur des hommes.

La différence la plus importante concerne le taux de « Personnel de catégorie A, Ingénieur, Cadre, Profession libérale, Profession Intellectuelle Supérieure » : il est de 28% pour les hommes et de 19% pour les femmes lorsqu'ils exercent toujours leur 1^{er} emploi. La différence est alors de 9 points. Chez les diplômés exerçant au moins leur 2nd emploi en décembre 2010, la différence entre hommes et femmes est de 8 points.

On constate la même tendance sur la variable « durée du temps de travail ». Les femmes, quelque soit le nombre d'emploi occupé, travaillent davantage à temps partiel. La différence entre hommes et femmes est compris entre 3,5 points et 4 points.

Quant au salaire net mensuel médian, celui des hommes et des femmes évolue de manière identique qu'il s'agisse du 1^{er} emploi ou au moins du 2nd emploi (différence de 100 € à l'avantage des hommes).

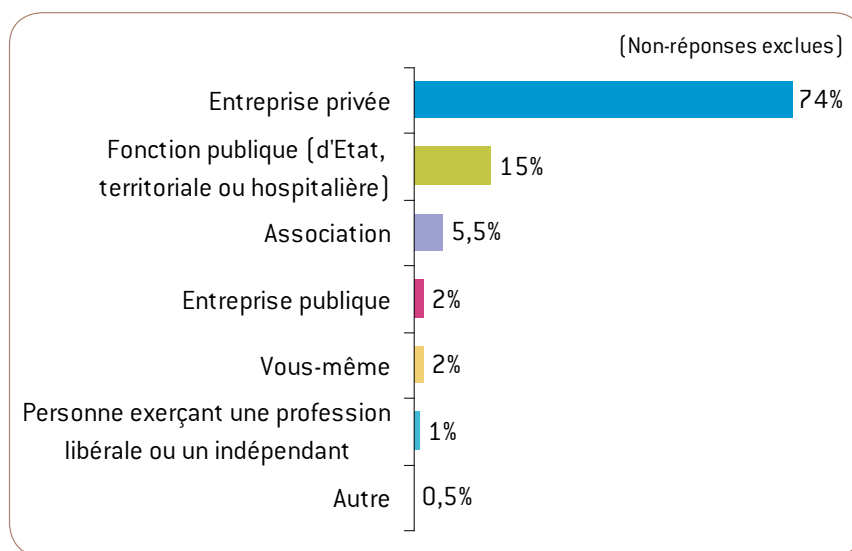
VI // CARACTÉRISTIQUES DE L'EMPLOYEUR

A. STRUCTURE DE L'EMPLOYEUR

Les entreprises privées sont les principaux employeurs des diplômés de Licence professionnelle (74%).

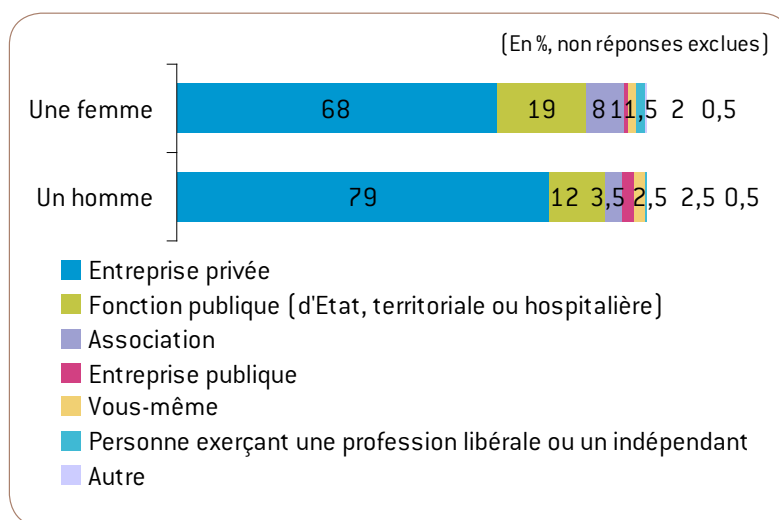
La fonction publique embauche 15% des diplômés en emploi en décembre 2010. 8% ont intégré la fonction publique territoriale, 5% travaillent dans la fonction publique d'Etat et 2% sont dans la fonction publique hospitalière.

5,5% exercent leur activité dans une association.



→ Les diplômés en reprise d'études intègrent davantage la fonction publique (29%) ou les associations (11,5%). À l'inverse, les diplômés inscrits au titre de la formation initiale travaillent dans des entreprises privées (78%) tout comme les diplômés qui ont réalisé leur Licence professionnelle en alternance (83%).

→ On observe des disparités selon le **sexe**. Alors que les hommes intègrent davantage des structures privées (79%), les femmes sont surreprésentées dans la fonction publique (19%) et dans des associations (8%).



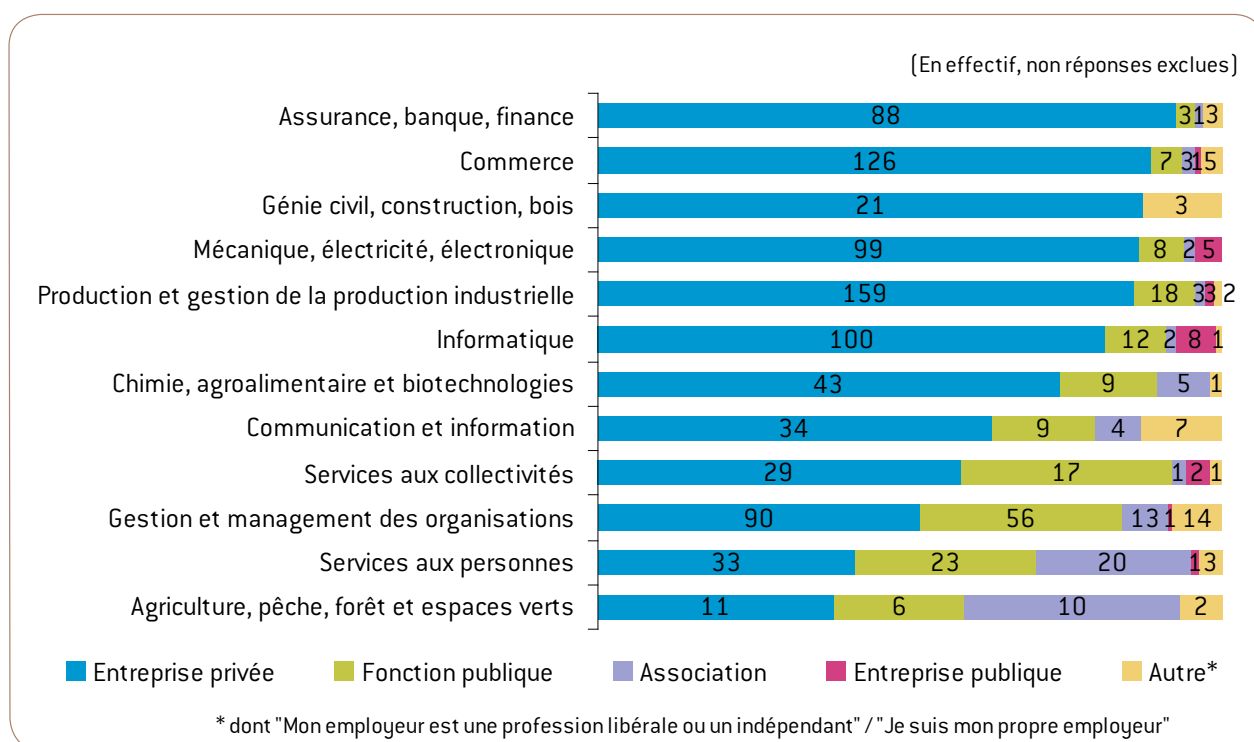
→ On note également des différences selon le domaine de formation.

6 domaines s'orientent massivement vers des entreprises privées :

- Le domaine « Assurance, banque, finance » : 88 diplômés sur 95 (93%),
- Le domaine « Commerce » : 126 diplômés sur 142 travaillent dans une entreprise privée (89%),
- Le domaine « Génie civil, construction, bois » : 21 personnes sur 24 sont concernées.
- Le domaine de la « Mécanique, électricité, électronique » : 99 diplômés sur 114 y exercent leur fonction (87%),
- Le domaine de la « Production et gestion de la production » : 159 diplômés sur 185 y travaillent (86%),
- Le domaine de l'« Informatique » : 100 diplômés sur 123 y exercent leur fonction (81%).

À l'inverse, 3 domaines intègrent davantage la fonction publique :

- « Services aux collectivités » : 17 diplômés sur 50 sont dans la fonction publique (34%),
- « Gestion et management des organisations » : 56 diplômés sur 174 (32%),
- « Services aux personnes » : 23 diplômés sur 80 exercent leur fonction dans la fonction publique (29%).



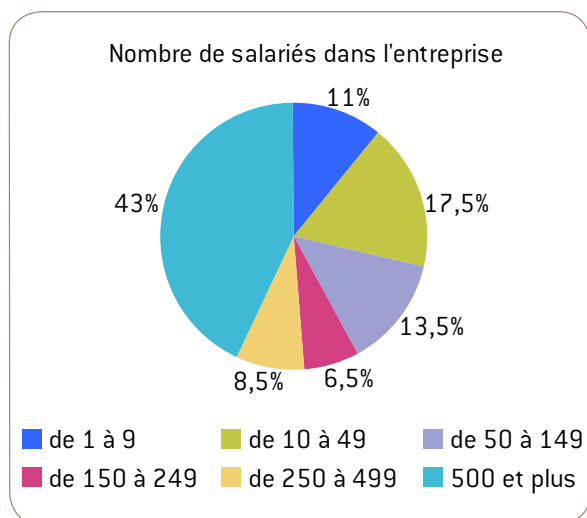
→ Le salaire net mensuel médian varie peu selon la structure de l'employeur. Il est de 1 403 € dans les associations (n = 52), de 1 424 € dans la fonction publique (n = 134) et de 1500 € dans les entreprises privées (n = 737).

B. TAILLE DE L'ENTREPRISE (20 non - réponses exclues)

43% des diplômés en emploi en décembre 2010 travaillent dans une entreprise de **500 salariés et plus** (477 individus sur 1117). 28,5% travaillent dans une entreprise de moins de 50 salariés.

→ Les domaines « Assurance, banque, finance », « Commerce » et « Services aux collectivités » sont significativement plus nombreux dans les très grandes entreprises (500 salariés et plus). On compte respectivement 78,5% - 58% - 58% de diplômés dans ces entreprises.

À l'inverse, les diplômés en « Communication - Information » travaillent plutôt dans des petites structures (41%), soit dans des entreprises de moins de 10 salariés.



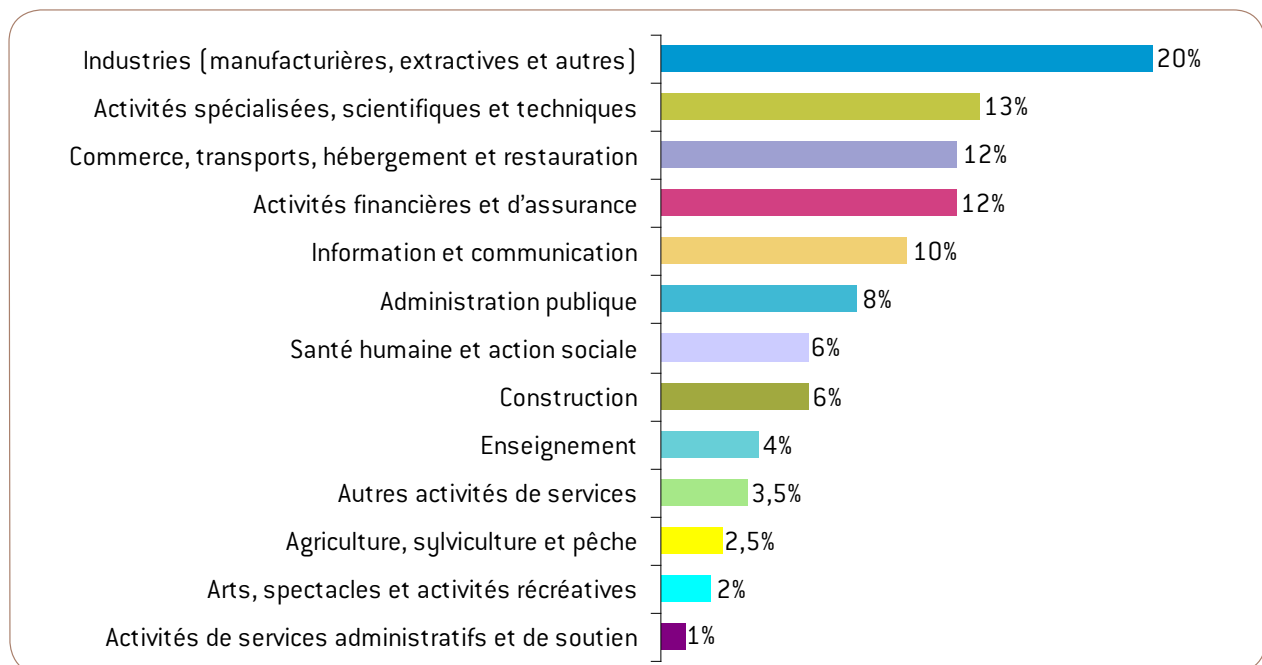
C. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

1/5 des diplômés travaillent dans le secteur de « l'industrie ».

13% ont un poste dans les « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (n = 143).

12% des diplômés travaillent dans le domaine du « Commerce, transports, hébergement et restauration » (n = 138).

De même que 12% exercent leur fonction dans les « Activités financières et d'assurance ».



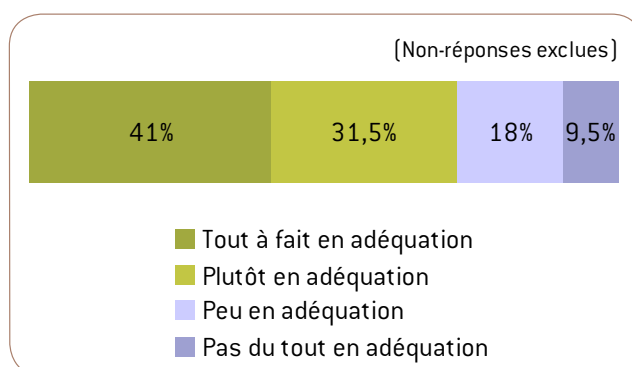
→ On retrouve significativement plus de femmes dans les secteurs des « Activités financières et d'assurance » (15% contre 9% des hommes), de « l'administration publique » (11,5% contre 5,5% des hommes), des « activités de services » (4,5% contre 2% des hommes) et dans le secteur de la « Santé humaine et action sociale » (8% contre 5% des hommes).

À l'inverse, on compte significativement plus d'hommes dans le secteur de l'« Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (3% contre 1% des femmes), celui de la « Construction » (8% contre 3% des femmes), celui de l'« Industrie » (23% contre 16% des femmes) et celui de l'« Information et communication » (13% contre 7% des femmes).

VII // ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI EXERCÉ ET LA SPÉCIALITÉ DE LICENCE PROFESSIONNELLE

→ **72,5%** des diplômés estiment leur **emploi adéquat** à leur **spécialité de Licence professionnelle**.

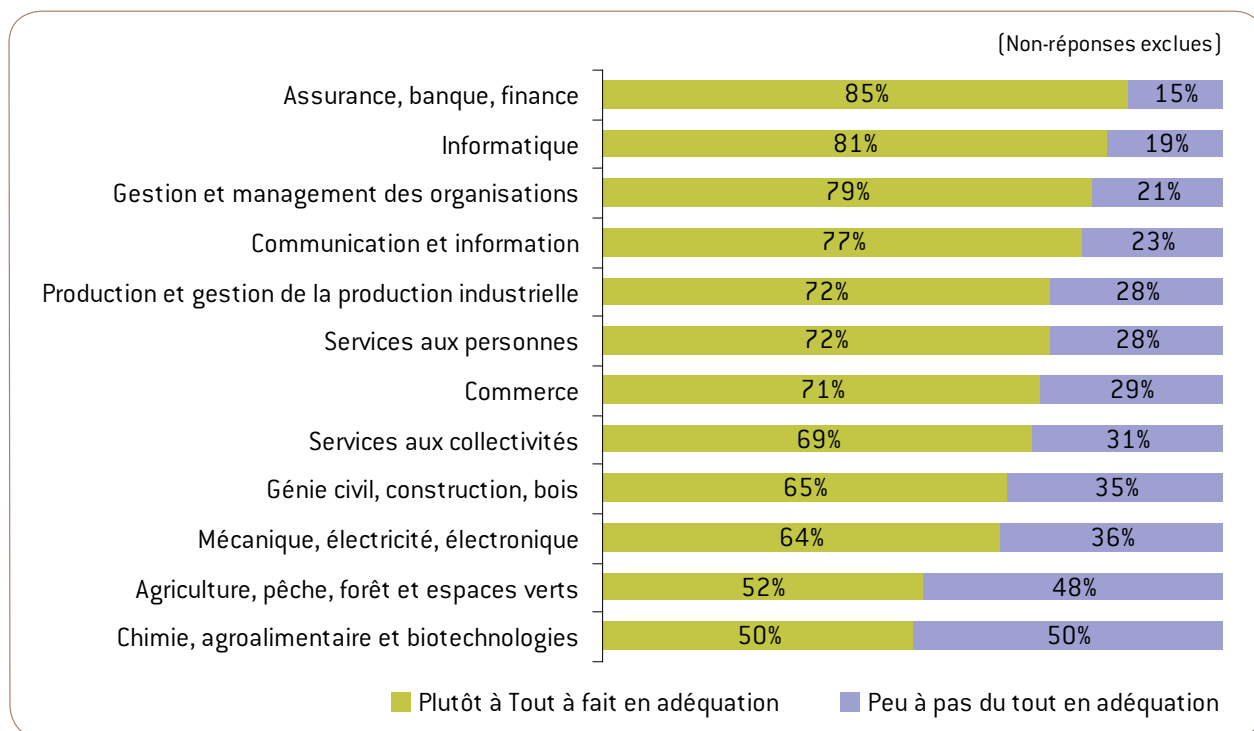
On ne note pas de différence significative selon le genre : 74,5% des femmes considèrent leur emploi adéquat à leur spécialité de diplôme. C'est le cas pour 71% des hommes.



Dans 3 domaines de formation, les diplômés expriment significativement plus un sentiment d'adéquation entre l'emploi exercé et la spécialité de Licence professionnelle :

- « Assurance, banque, finance » : 85% des personnes estiment leur emploi adéquat à leur spécialité de diplôme,
- « Informatique » : 81% considèrent leur emploi en adéquation avec leur spécialité de diplôme,
- « Gestion et management des organisations » : 79% sont également dans ce cas.

À l'inverse, dans 2 domaines de formation, près de la moitié des diplômés expriment un sentiment d'inadéquation totale ou partielle entre l'emploi exercé et la spécialité de Licence professionnelle : « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » (48%) et « Chimie, agroalimentaire, biotechnologies » (50%).



L'adéquation entre l'emploi et la spécialité de Licence professionnelle est également liée au statut de l'emploi.

Ainsi, les individus occupant des postes d'« Employé », « Manœuvre, ouvrier » ou « Catégorie C de la fonction publique » sont surreprésentés parmi ceux qui estiment leur emploi en inadéquation totale ou partielle avec leur spécialité de diplôme (40% contre 28% des diplômés occupant des postes de « Profession intermédiaire » ou « Catégorie B de la fonction publique » et 18% de ceux exerçant un emploi de « Ingénieur, Cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure » ou « Catégorie A de la fonction publique »).

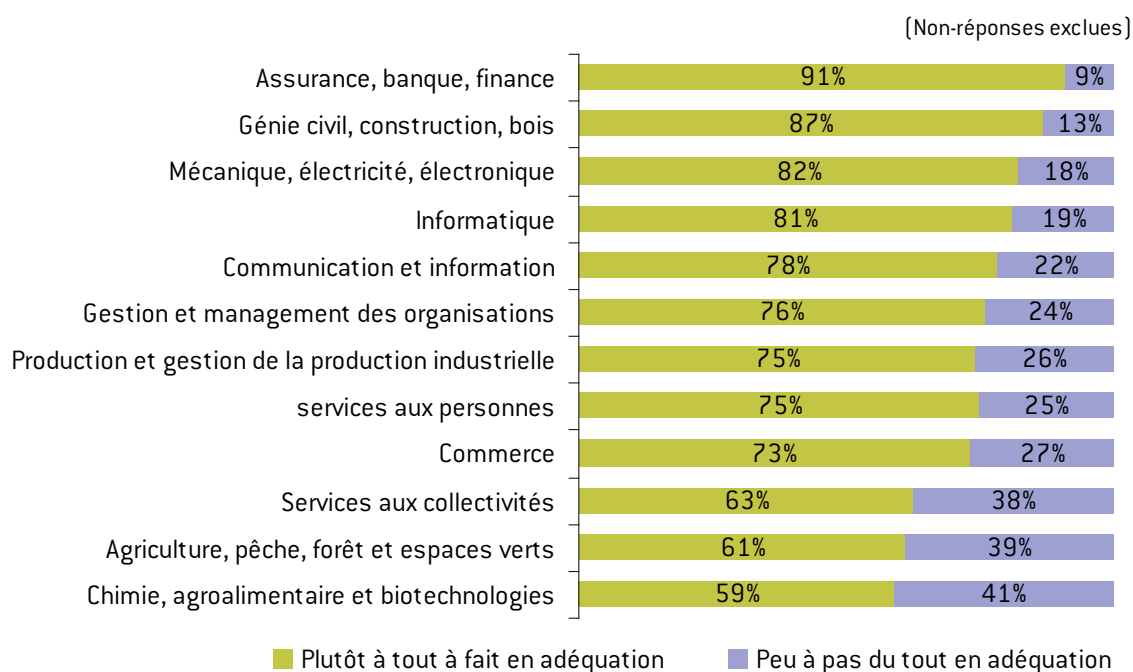
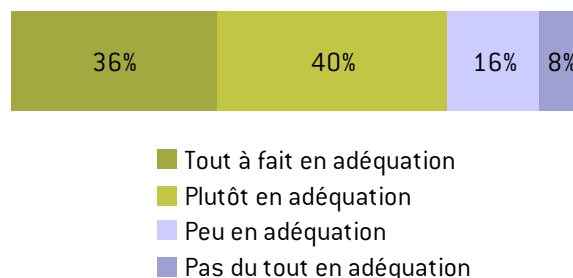
VIII // ADÉQUATION ENTRE L'EMPLOI EXERCÉ ET LE NIVEAU DE FORMATION

→ **76%** des diplômés estiment leur **emploi adéquat** à leur **niveau de formation**. Ce taux atteint 75% chez les diplômés n'ayant jamais poursuivi d'études entre la Licence professionnelle et le moment de l'enquête.

On ne relève pas de disparités selon le **genre**.

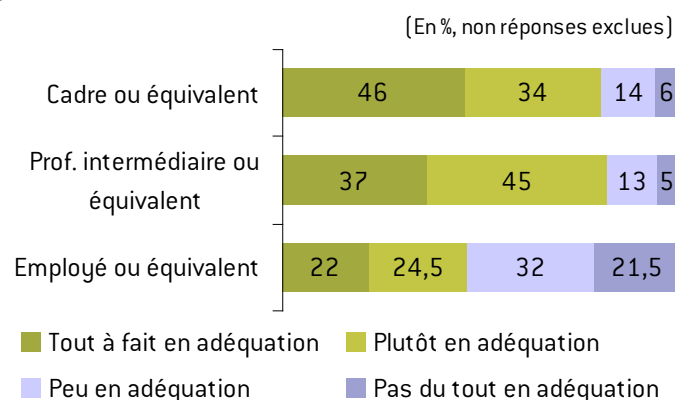
On note, par ailleurs, que 90% des diplômés du domaine « Assurance, banque, finance » estiment leur emploi adéquat à leur niveau de formation.

À l'inverse, les domaines « Services aux collectivités », « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts » et « Chimie, agroalimentaire et biotechnologies » montrent un taux relativement important d'inadéquation entre l'emploi et le niveau de formation [respectivement 38% - 39% - 41%].



De même, l'adéquation entre l'emploi et le niveau de formation est fortement liée au statut de l'emploi.

Ainsi, 80% des diplômés exerçant un poste de « Cadre ou équivalent » estiment leur emploi adéquat alors qu'ils sont 46,5% parmi les « Employés ou équivalents » à estimer que leur emploi est adéquat à leur niveau de formation.



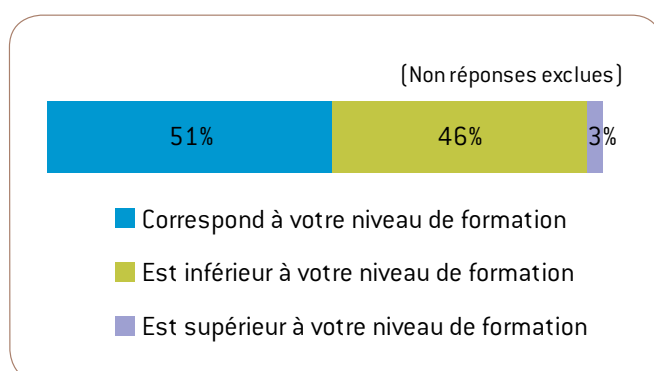
Enfin, les diplômés qui perçoivent un **salaire** supérieur ou égal à 1500 € sont les plus nombreux à déclarer que leur emploi est adéquat à leur niveau de formation (82%). À l'inverse, 31% des diplômés percevant un salaire inférieur à 1500 € déclarent leur emploi inadéquat à leur niveau de formation.

On note que la moitié des diplômés en activité en décembre 2010 et n'ayant jamais poursuivi d'études estiment que leur emploi correspond à leur formation de Licence professionnelle. 36% considèrent qu'ils auraient pu occuper leur emploi sans avoir obtenu leur Licence professionnelle alors que 8% déclarent que leur poste a nécessité une formation supplémentaire. 6% pensent que leur poste nécessiterait une formation supplémentaire (*non réponses exclues*).

IX // ADÉQUATION ENTRE LE SALAIRE ET LE NIVEAU DE QUALIFICATION

Cette partie concerne uniquement les diplômés en emploi à temps plein au moment de l'enquête.

→ **51%** des diplômés estiment que leur **salaire correspond** à leur **niveau de diplôme**. Leur salaire net mensuel médian est de 1625,50 €.
46% considèrent que leur salaire est inférieur à leur niveau de formation (leur salaire net mensuel médian est de 1400 €).
On note aussi que 3% des diplômés considèrent leur salaire supérieur à leur niveau de qualification. Leur salaire net mensuel médian est de 2000 €. Parmi ces derniers, 4/5 sont des hommes.



32,5% des diplômés qui considèrent leur salaire « inférieur à leur niveau de diplôme » déclarent rechercher activement un nouvel emploi contre 14% de ceux pour qui le salaire « correspond à leur niveau de qualification » et 12,5% de ceux pour qui le salaire est « supérieur à leur niveau de qualification ».

On note que 62% des diplômés estimant leur emploi en totale inadéquation avec leur spécialité de Licence professionnelle déclarent un salaire « inférieur à leur niveau de formation ». À l'inverse, 58% des diplômés estimant leur emploi en totale adéquation avec leur spécialité considèrent que leur salaire « correspond à leur niveau de formation ».

De même, 69% des diplômés estimant que leur emploi est peu voire pas du tout adéquat à leur niveau Bac+3 considèrent leur salaire « inférieur à leur niveau de formation ». À l'inverse, 62% des diplômés estimant leur emploi en totale adéquation avec leur niveau Bac+3 considèrent que leur salaire « correspond à leur niveau de formation ».

24% des diplômés déclarent rechercher un nouvel emploi bien qu'étant en situation de travail au moment de l'enquête. Ce taux est de 22,5% chez les diplômés n'ayant jamais poursuivi d'études après la Licence professionnelle.

Les diplômés dans ce cas présentent majoritairement les caractéristiques suivantes :

- Il occupe un emploi « temporaire » (55%),
- Il travaille à temps partiel (49%),
- Il occupe un poste d' « Employé ou équivalent » (36%),
- Il perçoit moins de 1250 € net mensuel et considère que son salaire est inférieur à son niveau de formation,
- Il estime que son emploi n'est pas adéquat à son niveau de formation ni à sa spécialité de Licence professionnelle,
- Il estime qu'il « aurait pu occuper son emploi sans avoir obtenu la Licence professionnelle »,
- Il est majoritairement issu du domaine de la « Communication - Information » ou « Chimie, agroalimentaire, biotechnologies »,
- C'est majoritairement une femme.

CONCLUSION

1912 diplômés de Licence professionnelle ont été interrogés 30 mois après l'obtention du diplôme. 1405 individus ont répondu à cette enquête, soit un taux de réponses de **73%**.

On compte 45,5% de femmes et 54,5% d'hommes.

A l'entrée en Licence professionnelle, 76% des répondants étaient étudiants, 17% étaient salariés.

6% des diplômés ont exercé un emploi pendant leur année de Licence professionnelle.

22% des diplômés ont poursuivi **au moins une année d'études** après la Licence professionnelle dont 11% ont réalisé 2 ans d'études.

On a observé qu'à 6 et 18 mois de l'obtention du diplôme, les femmes sont davantage concernées par la poursuite d'études tandis que les hommes choisissent plutôt la vie active.

Les parcours d'études font ressortir trois trajectoires prises par les diplômés à la suite de la Licence professionnelle. Ceux qui ont poursuivi trois années d'études se dirigent majoritairement vers un Master ou une école d'ingénieurs. D'autre part, les diplômés ayant poursuivi deux années d'études se dirigent significativement plus vers des Masters. Enfin, les diplômés qui ne poursuivent qu'un an d'études supplémentaires entament une autre Licence professionnelle.

Sur le marché du travail, **81%** des diplômés sont **en emploi 30 mois après la Licence professionnelle**.

Le stage, contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage réalisé au cours de la Licence professionnelle est à l'origine de 24% des contrats de travail en cours en décembre 2010. Ce taux atteint 41% chez les diplômés issus de la formation par alternance mais seulement 7% chez les diplômés issus d'une reprise d'études.

Plus de 8 diplômés sur 10 exercent un « emploi stable » (81%). 96% travaillent à temps complet.

63% occupent un poste de « niveau intermédiaire » ou de « Catégorie B de la fonction publique ».

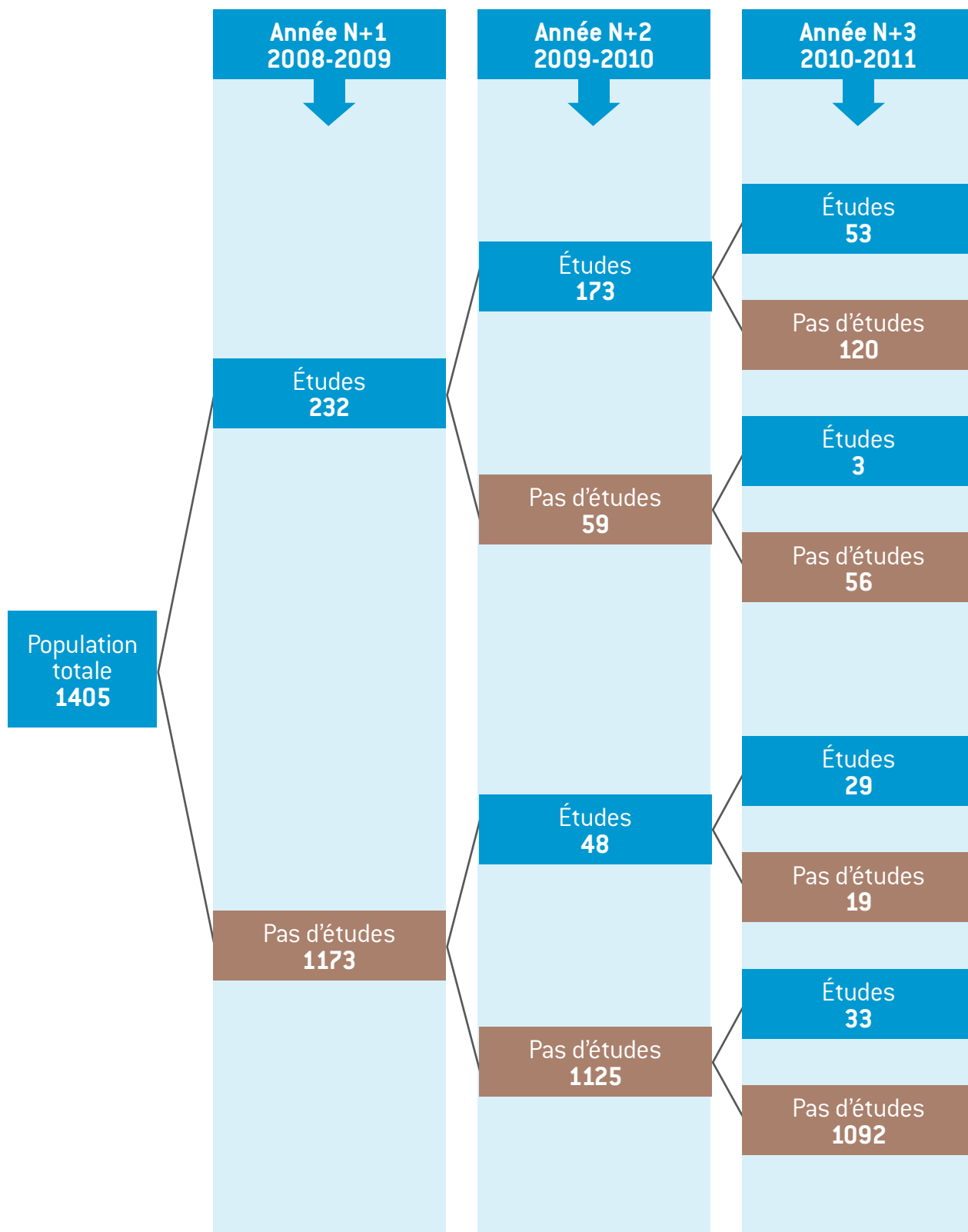
53,5% des diplômés travaillent en Bretagne. Ces emplois se caractérisent par :

- un taux d'emploi « stable » (80%) légèrement inférieur à la moyenne (81%).
- un taux de poste de « Catégorie A de la fonction publique » ou « Ingénieur, Cadre, profession libérale, profession intellectuelle Supérieure » le plus bas (16%) alors que la moyenne est à 22%.
- un salaire net mensuel médian (1480€) très légèrement inférieur au salaire net mensuel médian perçu par l'ensemble des diplômés en emploi (1500€).

Sur le marché du travail, les hommes bénéficient de meilleures conditions d'emploi que les femmes tant au niveau du type de contrat (84% pour 78% des femmes occupant un emploi « stable ») que du statut de l'emploi (23% des hommes sont « Cadres ou équivalents » pour 14% des femmes) ou du temps de travail (98% des hommes contre 94% des femmes sont à temps plein). De même, le salaire net mensuel médian diffère de 100 € en faveur des hommes (1550 € VS. 1450 €). Enfin, les secteurs d'activités sont encore largement sexués. Les femmes exercent davantage dans les « Activités financières et d'assurance », « l'Administration publique », les « Activités de services », la « Santé humaine et l'action sociale ». À l'inverse, les hommes exercent plus fréquemment dans l' « Agriculture, pêche, forêt et espaces verts », la « Construction » ou « l'Industrie ».

ANNEXE //

SCHÉMA RELATIF AUX POURSUITES D'ÉTUDES



Légende :

■ Études l'année indiquée

■ Pas d'études l'année indiquée

GLOSSAIRE

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport.

BTS : Brevet De Technicien Supérieur.

CRPE : Concours de Recrutement de Professeur des Écoles.

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

CAPA : Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat

CDD : Contrat à Durée Déterminée.

CDI : Contrat à Durée Indéterminée.

CSP : Catégorie socioprofessionnelles.

DUT : Diplôme Universitaire Technologique.

DEUG : Diplôme D'Etudes Universitaires Générales.

DU : Diplôme d'Université.

Emploi « stable » : regroupe les emplois en « CDI », les « titulaires de la fonction publique », les « indépendants », les professions libérales, les chefs d'entreprises.

Emploi « temporaire » : regroupe les emplois en « CDD », les « contractuels de la fonction publique », les « intérimaires », les « vacataires », les « emplois aidés », les « Volontaires Internationaux en Entreprise ».

Formation initiale : Elle correspond à l'ensemble des connaissances acquises, en principe avant l'entrée dans la vie active, en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. La formation initiale constitue la première étape d'un processus de formation/emploi qui va se dérouler tout au long de la vie de l'étudiant.

Formation par alternance : Ce mode de formation propose à la fois des périodes de formation à l'université et à la fois des périodes de travail en entreprise. Le diplômé acquiert ainsi de l'expérience professionnelle et un diplôme de niveau Bac +3. Dans l'entreprise, l'alternant a signé un contrat de travail, soit sous la forme d'un contrat d'apprentissage, soit d'un contrat de professionnalisation.

Reprise d'études : Au-delà de la formation initiale, elle permet aux personnes entrées dans la vie active de continuer à se former tout au long de leur carrière professionnelle afin de s'adapter à l'évolution des techniques et ainsi favoriser leur adaptation au monde du travail. Formation continue ou validation des Acquis de l'Expérience.

Médiane : La médiane est la valeur centrale qui partage l'échantillon en 2 groupes de même effectif : 50% au dessus et 50% en dessous.

Population active : nombre de personnes en emploi + nombre de personnes à la recherche d'un emploi.

Secteur professionnel : les 76 spécialités de Licence professionnelle ont été classées en 12 secteurs professionnels afin de faciliter la lisibilité de l'analyse.

Taux d'insertion : nombre de personnes en emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes en recherche d'emploi) x 100.

Taux de chômage : nombre de personnes à la recherche d'un emploi / (nombre de personnes en emploi + nombre de personnes à la recherche d'un emploi) x 100.

VIE : Volontariat International en Entreprise.